

# BILAN STATISTIQUE DES PRETS CONVENTIONNES DE L'ANNEE 2015

A) Des taux de référence très bas. ....	3
B) Les changements de réglementation de l'année .....	4
1) Les PAS. ....	4
2) Le Prêt à taux zéro .....	5
C) Augmentation du nombre de prêts conventionnés et des montants par rapport à 2014. ....	5
D) Six prêts conventionnés sur dix pour l'ancien. ....	7
E) L'ancien majoritaire pour tous les prêteurs .....	9
F) Sept prêts conventionnés sur dix sont des PAS. ....	11
G) Evolution des parts de marché. ....	13
H) Une part de PC à taux variable toujours très basse. ....	15
I) Un montant moyen prêté en baisse, avec des grandes disparités. ....	16
1) Comparaison par type d'opération .....	16
2) Comparaison par type de taux. ....	18
3) Comparaison PAS et non PAS .....	18
4) Comparaison par établissement .....	19
J) Une baisse du nombre de PC théoriquement éligibles à l'APL. ....	20
K) Les montants effectivement versés en baisse. ....	20
L) Baisse des amortissements et des remboursements anticipés. ....	21
M) L'encours des prêts : 67,0 milliards d'euros. ....	22
ANNEXES .....	25

# PRETS CONVENTIONNES

## STATISTIQUES

### ANNEE 2015

*Avertissement* : les statistiques sur les prêts PAS issues des déclarations des prêts conventionnés ne sont pas directement comparables aux statistiques issues de la base de données du FGAS, ni à celles émises par la Banque de France dans la double mesure où la procédure de déclaration n'est pas la même et où les statistiques PC donnent les renseignements pour les « émissions » et les « versements »<sup>1</sup> de prêts alors que les deux autres sources (FGAS et Banque de France) indiquent les « mises en force » .

D'autre part, ce bilan est établi à partir des déclarations établies par les établissements. L'organisme prêteur doit fournir à la SGFGAS, au début de chaque mois ou de chaque trimestre, en fonction de la périodicité retenue par la commission bancaire pour la production de certains documents comptables :

- Un état des prêts conventionnés accordés au cours du mois ou du trimestre précédent (en nombre de logements et en montant)
- Un état des encours desdits prêts, arrêté à la date de situation comptable du mois ou du trimestre précédent.

Les prêts conventionnés garantis dans le cadre du FGAS, ainsi que ceux dont les titulaires remplissaient à la date de la demande les conditions requises pour bénéficier de l'APL, doivent être distingués des autres prêts conventionnés.

Le terme « nombre de prêts » utilisé dans ce bilan, correspond donc au nombre de logements ayant fait l'objet d'une émission de prêt conventionné de la part de l'établissement prêteur appelé auparavant « nombre d'autorisations » déclaré par les établissements

Dans la base Fgas des prêts garantis, certains établissements déclarent plusieurs PAS pour une même opération financée. Dans la mesure du possible, les informations de cette base sont rapportées en complément dans ce bilan.

Production de l'année 2015, en hausse : 105 602 prêts pour 12,3 milliards d'euros  
dont 74 276 PAS pour 8,0 milliards d'euros

Rappel 2014 : 98 671 prêts pour 10,7 milliards d'euros  
dont 60 929 PAS pour 6,2 milliards d'euros  
Rappel 2013 : 109 976 prêts pour 12,5 milliards d'euros  
dont 59 496 PAS pour 6,0 milliards d'euros

Encours des PC à la fin du 4e trimestre 2015 : 67,0 milliards d'euros\*

Rappel 2014 : 72,1 milliards d'euros\*\*  
Rappel 2013 : 72,9 milliards d'euros

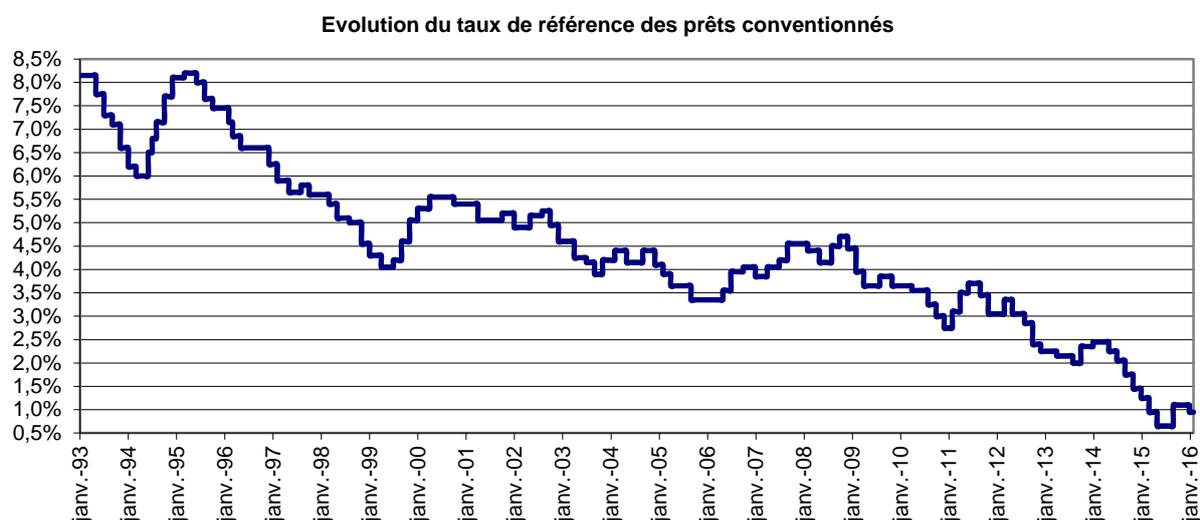
\*Un établissement a procédé à des ajustements de -6 719 436K€ suite à une bascule informatique, un autre a fait un ajustement de 17 613K€ (Mise à jour des méthodes de calcul - Nouveaux plans comptables des établissements de crédit)

\*\*Un établissement a fait un reclassement comptable des encours de prêts enregistrés à tort comme PC pour un montant de 4 776 104 K€, un autre a procédé à une régularisation de 361K€ (prise en compte des PAS)

<sup>1</sup> Rappel de quelques définitions :

Les « émissions » sont (en effectif ou en montant) les prêts auparavant appelés « autorisés » pendant la période sous revue.  
Les « versements » sont les sommes effectivement mises à la disposition de l'emprunteur pendant la période sous revue.  
Enfin les « mises en force » sont les crédits ayant fait l'objet au cours de la période sous revue, d'un premier versement effectif au bénéficiaire du prêt, quel que soit le montant de ce décaissement. Les crédits sont déclarés en une seule fois, pour le montant total accordé, dès le premier versement, quel que soit le rythme adopté ou prévu pour les versements ultérieurs.

## A) Des taux de référence très bas.

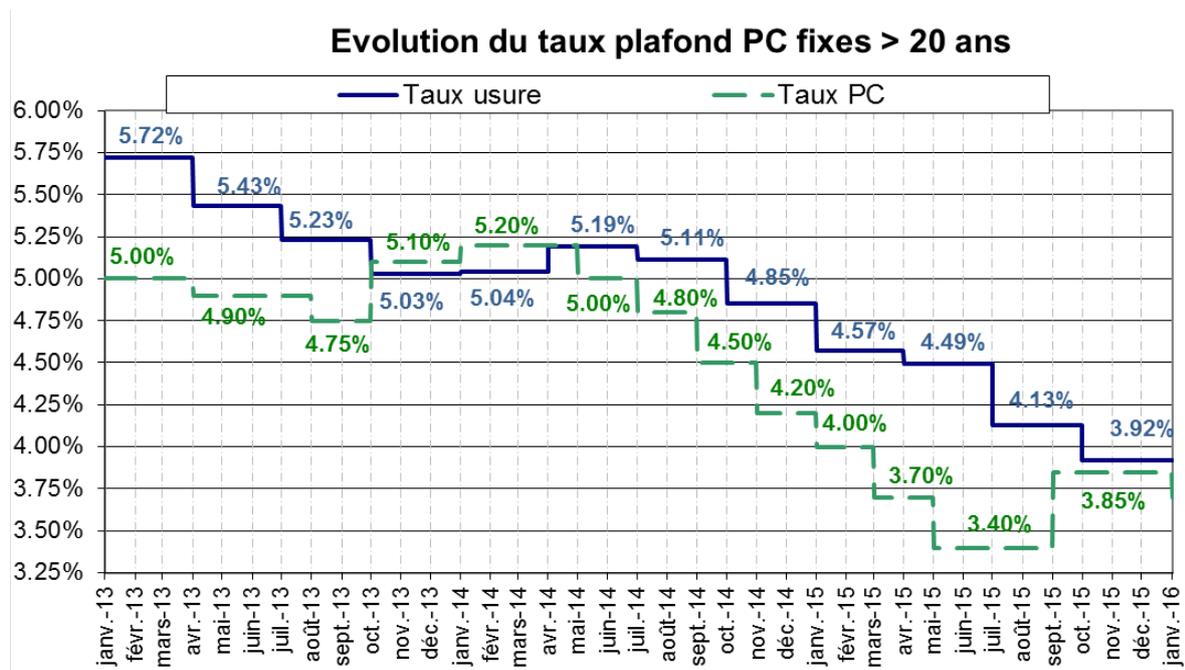


L'année 2015 commence par un taux de référence à 1,25%, qui descend ensuite à 0,95% à compter du 1er mars 2015, puis à 0,65% au 1<sup>er</sup> mai 2015. A partir du 1<sup>er</sup> septembre, il remonte à 1,10%, avant de redescendre à 0,95% le 1er janvier 2016.

Rappels :

1. Les marges appliquées au taux de référence pour obtenir les taux plafonds sont de 2,3% pour les PC à taux variable quelle que soit la durée et pour ceux à taux fixe d'une durée inférieure ou égale à 12 ans, de 2,5% pour ceux d'une durée comprise entre 12 et 15 ans, de 2,65% pour ceux d'une durée comprise entre 15 et 20 ans et de 2,75% pour ceux d'une durée supérieure à 20 ans.
2. Les taux pratiqués, majorés des divers éléments composant le T.E.G, ne doivent pas dépasser le seuil de l'usure en vigueur.
3. La base des prêts conventionnés ne permet pas de connaître les taux pratiqués par les établissements.

Depuis fin avril 2014 le taux plafond des PC à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans reste inférieur au taux d'usure.



## B) Les changements de réglementation de l'année

### 1) Les PAS.

L'arrêté du 26 juin 2015 a supprimé l'écart de marge applicable au taux d'intérêt plafond des PC et des PAS en Métropole à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015<sup>2</sup>.

Pour les offres de prêt émises à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 décembre 2015, les plafonds de ressources pour l'obtention d'un prêt PAS sont identiques à celles du PTZ+ (on retient comme revenu plancher le 10<sup>ème</sup> du montant d'opération):

NOMBRE DE PERSONNES destinées à occuper le logement	ZONE A	ZONE B1	ZONE B2	ZONE C
1	36 000 €	26 000 €	24 000 €	22 000 €
2	50 400 €	36 400 €	33 600 €	30 800 €
3	61 200 €	44 200 €	40 800 €	37 400 €
4	72 000 €	52 000 €	48 000 €	44 000 €
5	82 800 €	59 800 €	55 200 €	50 600 €
6	93 600 €	67 600 €	62 400 €	57 200 €
7	104 400 €	75 400 €	69 600 €	63 800 €
8 et +	115 200 €	83 200 €	76 800 €	70 400 €

<sup>2</sup>

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=26CC100B8410464EB865857FBD1C8AF7.tpdila20v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000030785052&dateTexte=20150628](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=26CC100B8410464EB865857FBD1C8AF7.tpdila20v_2?cidTexte=JORFTEXT000030785052&dateTexte=20150628)

## 2) Le Prêt à taux zéro

### ➤ **Le PTZ en 2015**

Outre un changement de nom (de PTZ+ à PTZ) et la levée des exigences relatives à la performance énergétique, 2015 voit introduite la possibilité de financer des acquisitions dans l'ancien, sous condition de travaux et de localisation.

L'objectif visé est de contribuer à redynamiser des bourgs ou petites villes. Environ 6 000 communes sont concernées.

Pour les offres émises à compter du 1er janvier 2015, les quotités sont les suivantes :

	zone A	zone B1	zone B2	zone C
Neuf et ancien sous condition de localisation en centre-bourgs et de quotité de travaux minimale	26%	26%	21%	18%
Ancien (vente du parc social à ses occupants seulement)	10%			

Des modifications avaient été apportées en cours d'année 2014, avec effet au 1er octobre : répartition des communes entre les zones A, B1, B2 et C révisée, profils de remboursement modifiés, montants d'opérations également modifiés.

Depuis le 1er octobre 2014 :

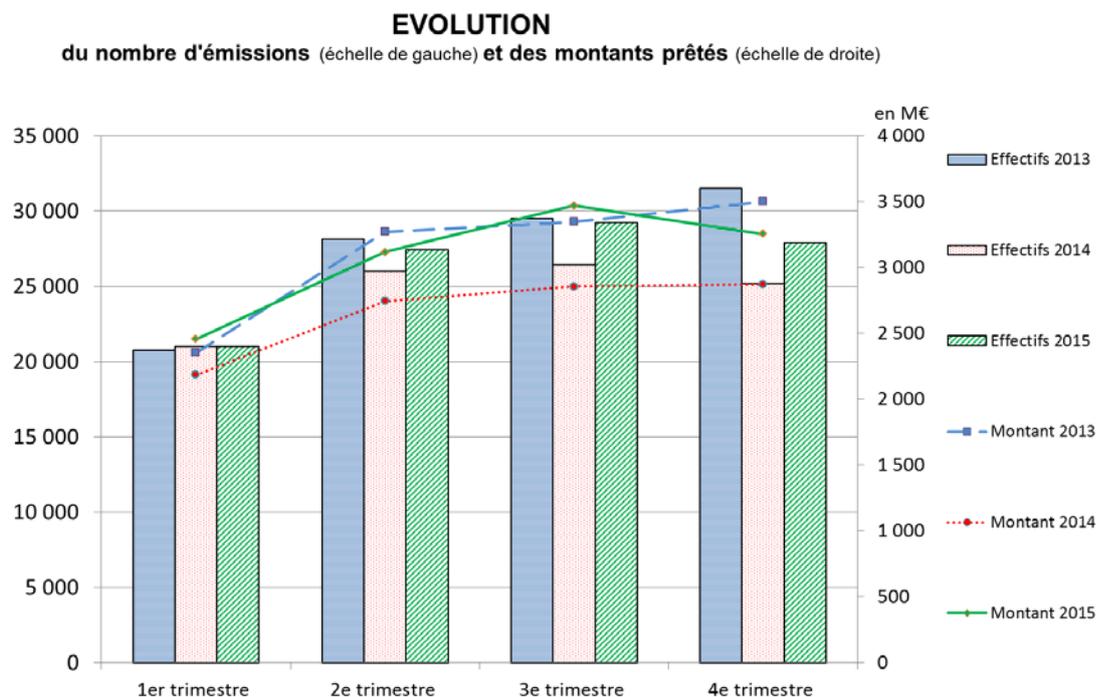
Nombre de personnes	zone A	zone B1	zone B2	zone C
1	150 000 €	135 000 €	110 000 €	100 000 €
2	210 000 €	189 000 €	154 000 €	140 000 €
3	255 000 €	230 000 €	187 000 €	170 000 €
4	300 000 €	270 000 €	220 000 €	200 000 €
5 et +	345 000 €	311 000 €	253 000 €	230 000 €

### **C) Augmentation du nombre de prêts conventionnés et des montants par rapport à 2014.** (Annexe 1)

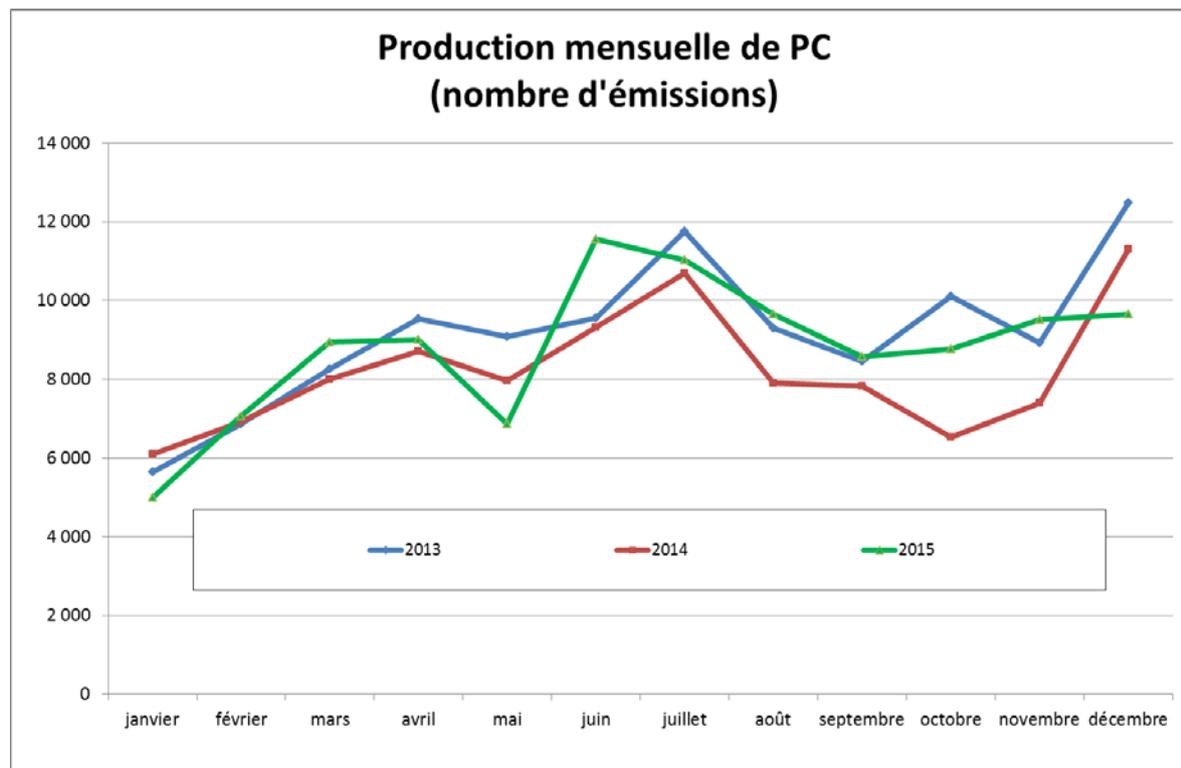
L'ensemble de la production des prêts conventionnés progresse de 7,0% en effectif par rapport à l'année précédente mais sans atteindre les valeurs de l'année 2013 (-4,0% est l'écart entre 2015 et 2013). La baisse concerne uniquement les PC non PAS (voir infra). Le montant prêté pour l'ensemble des PC augmente de 15,4% par rapport à 2014 mais baisse (1,4%) par rapport à celui de 2013.

La production du premier trimestre est sensiblement la même, quelle que soit l'année. Les effectifs des trois derniers trimestres 2015 sont supérieurs à ceux de 2014, mais inférieurs à ceux de 2013, en

particulier au 4<sup>e</sup> trimestre où la baisse est de 11,4%. Alors que les montants étaient stables en 2014 au cours des trois derniers trimestres, cette année le 3<sup>e</sup> trimestre connaît un pic de production.



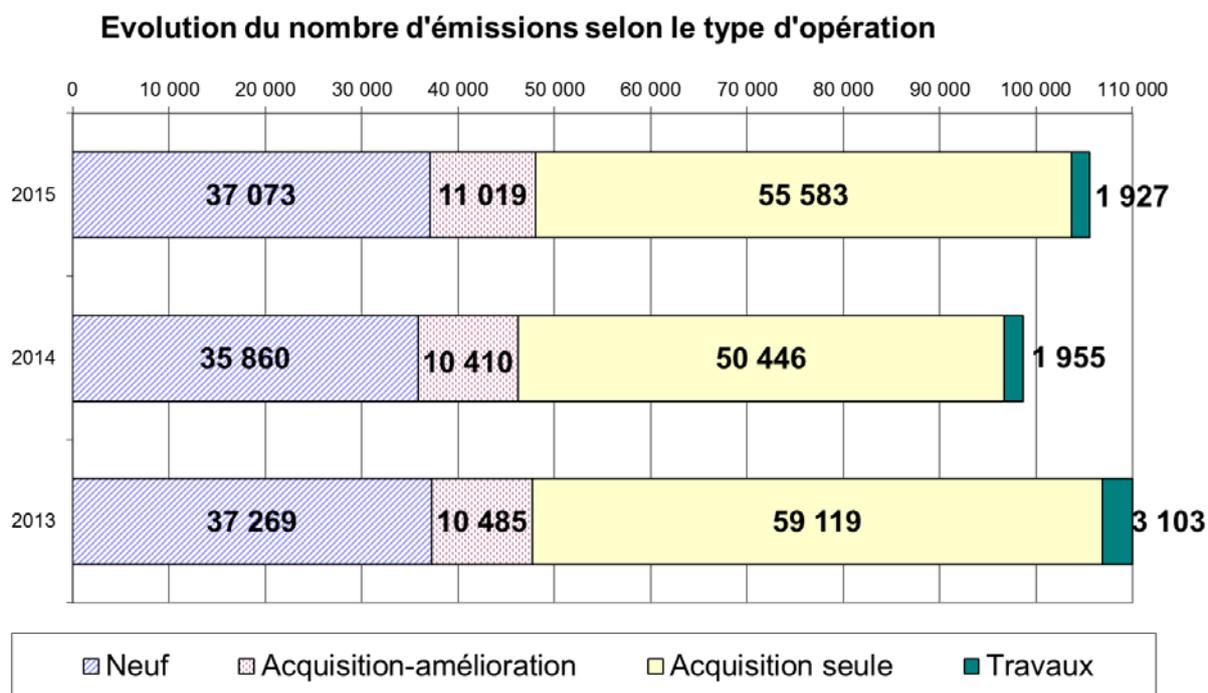
La production mensuelle est supérieure à celle de l'année précédente, à l'exception des mois de janvier et mai 2015. Pour ce mois de mai, la courbe de 2015 présente un creux plus profond que les deux années précédentes. Elle présente un pic en juin et non en juillet comme en 2014 et 2013 mais reste stable pour décembre contrairement aux deux années précédentes.



#### D) Six prêts conventionnés sur dix pour l'ancien.

(cf. Annexe 3)

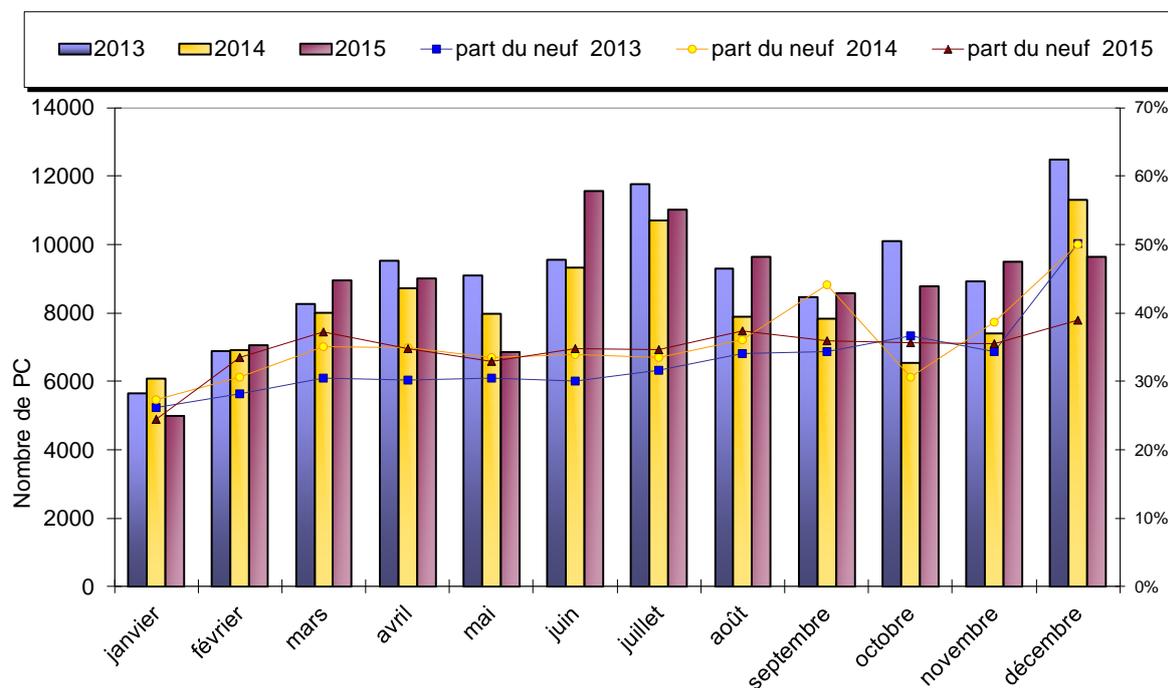
La hausse de production se ressent sur tous les types d'opérations, à l'exception de l'amélioration seule (-1,4%). Elle est très sensible dans l'ancien où la hausse est de 10,2% dans l'acquisition seule, et de 5,9% pour l'acquisition avec amélioration. Le nombre de prêts conventionnés progresse pour le neuf de 3,4% par rapport à 2014 mais baisse légèrement (-0,5%) par rapport à 2013.



Les prêts pour les acquisitions seules représentent plus de la moitié des prêts conventionnés émis (52,6% contre 51,1% en 2014 et 53,8% en 2013). La part des acquisitions avec amélioration se situe cette année à 10,4% (10,6% en 2014 et 9,5% en 2013).

La part du neuf baisse légèrement, passant de 36,3% des prêts conventionnés en 2014 à 35,1% cette année. A compter de février, elle reste relativement stable tout au long de l'année 2015.

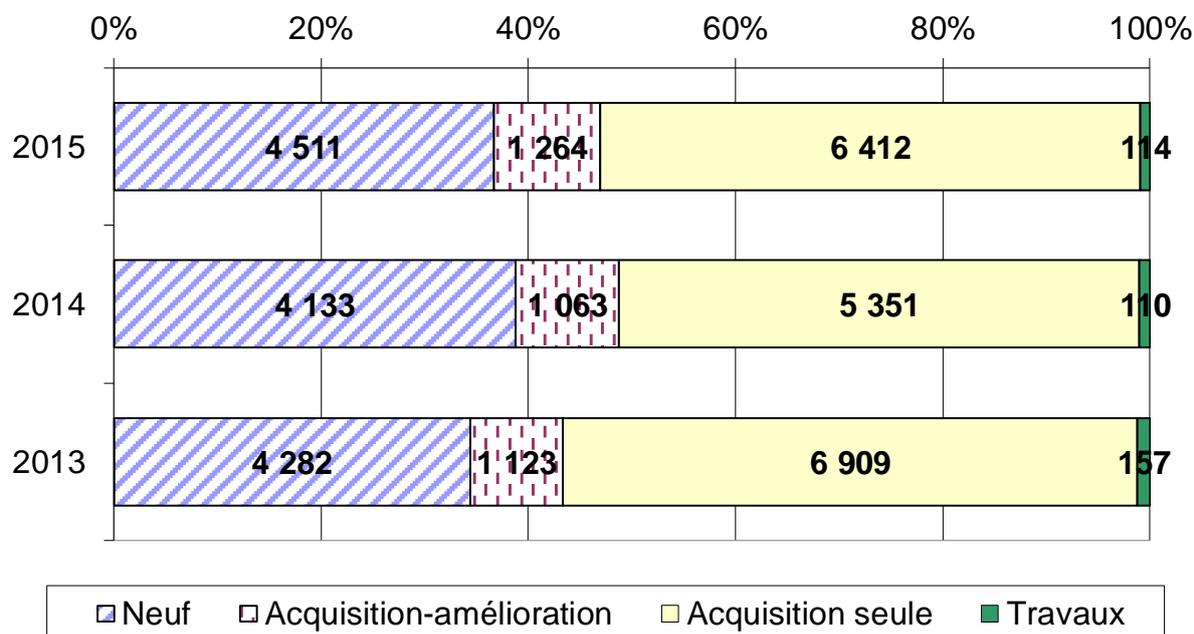
### Production mensuelle



Les travaux d'amélioration restent marginaux (1,8%) de la production contre 2,0% en 2014 et 2,8% en 2013).

Les montants distribués sont en hausse par rapport à 2014 quel que soit le type d'opération : 9,2% pour le neuf, 19,8% pour l'acquisition seule, 18,9% pour les acquisitions avec amélioration et 3,8% pour les travaux. Par rapport à 2013 le neuf est en hausse (5,3%) ainsi que l'acquisition-amélioration (12,6%) tandis que dans l'acquisition seule, les montants prêtés sont en baisse (-7,2%). (L'étude du montant moyen prêté par type d'opération est faite page 16)

### Evolution du montant prêté (en M€) selon le type d'opération



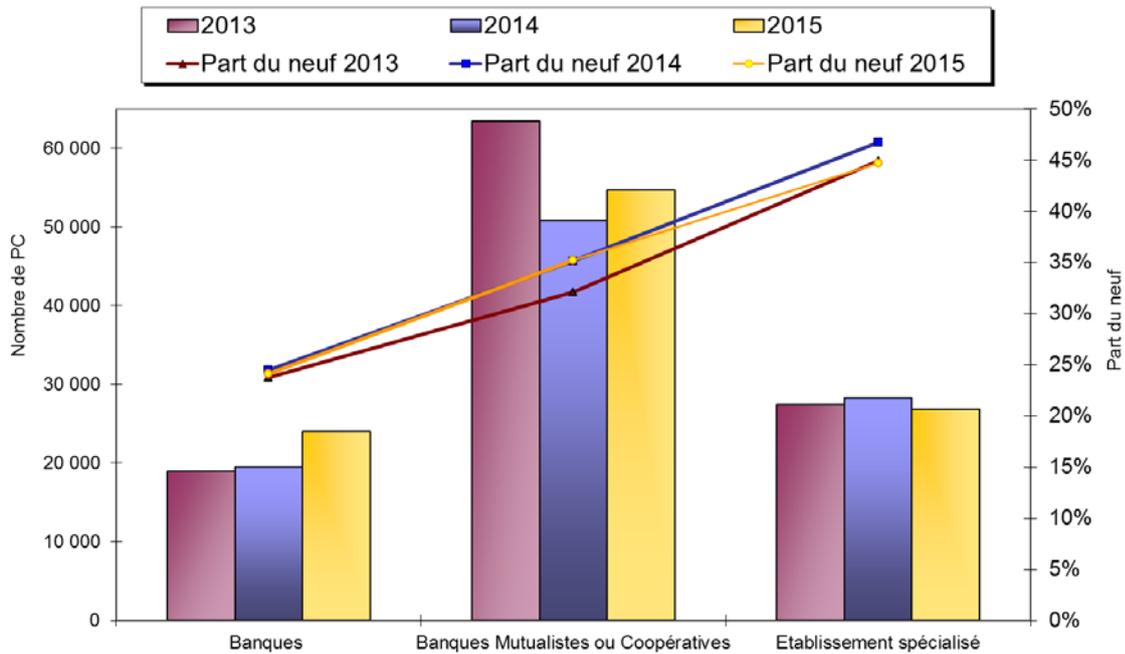
#### E) L'ancien majoritaire pour tous les prêteurs

La ventilation par type d'opération est différente selon la catégorie d'établissement de crédit<sup>3</sup>, mais tous les établissements prêtent majoritairement dans l'ancien.

La part du neuf reste plus élevée pour le seul établissement pouvant être désormais qualifié de « spécialisé » en atteignant 44,7% tandis qu'elle se situe à 35,2% pour les banques mutualistes ou coopératives et 24,1% pour les banques. En 2014, ces valeurs étaient respectivement de 46,7%, 35,1% et 24,5% et en 2013 de 45,0%, 32,1% et 23,8%.

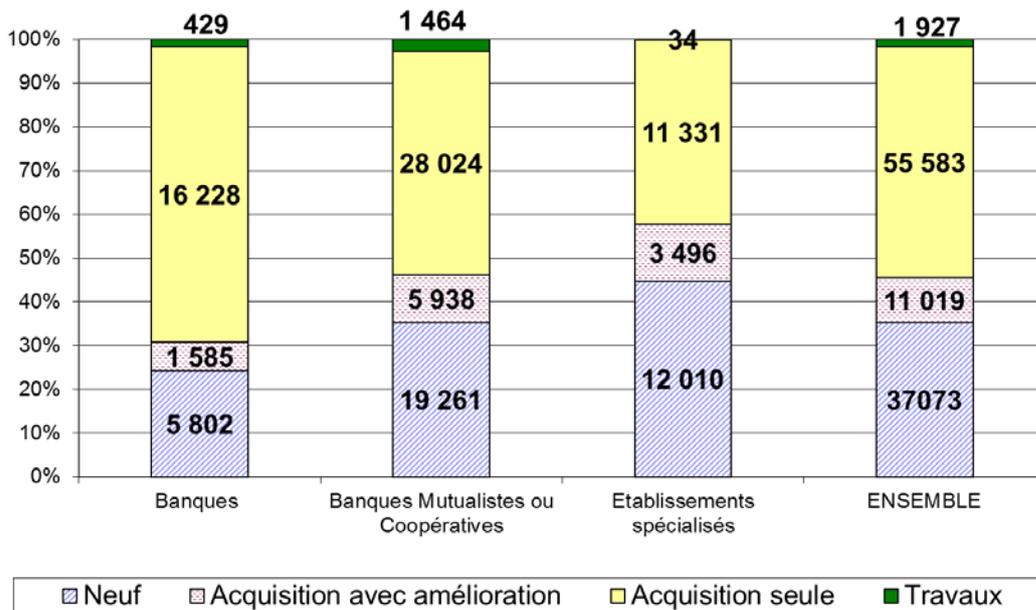
<sup>3</sup> La liste des établissements est consultable en annexe 7

### Production annuelle



La part du neuf pour chaque type de prêteurs varie peu au fil des années étudiées. Les prêts conventionnés pour les acquisitions seules sont largement majoritaires chez les banques (67,5% de la production) et les banques mutualistes ou coopératives (51,2%) contre 42,2% chez l'établissement spécialisé.

### Répartition des émissions de PC (en effectif) en 2015 selon le type d'opération



**F) Sept prêts conventionnés sur dix sont des PAS.**

(cf. Annexe 4)

En 2015, les PAS représentent 70,3% des émissions de prêts conventionnés et 65,2% des montants prêtés (respectivement 61,7% et 58,0% en 2014 et 54,1% et 48,1% en 2013).

	Ensemble		PAS		Non PAS	
	Effectifs	Montant en M€	Effectifs	Montant en M€	Effectifs	Montant en M€
2015	105 602	12 300	74 276	8 023	31 326	4 278
2014	98 671	10 656	60 929	6 185	37 742	4 471
2013	109 976	12 471	59 496	6 003	50 480	6 469

*A titre indicatif, la base FGAS<sup>4</sup> contient 85 594 PAS émis pour un montant de 9 273M€ pour l'année 2015, 72 990 PAS émis pour un montant de 7 382M€ pour l'année 2014 et 69 521 PAS émis pour un montant de 7 112M€ pour l'année 2013. Cependant certains établissements y déclarent plusieurs PAS pour une même opération financière (voir le détail dans le bilan FGAS). Ainsi on compte dans cette même base, 71 162 opérations financées avec des prêts PAS émis<sup>5</sup> en 2015, 60 693 en 2014 et 58 826 en 2013.*

Le nombre de PAS augmente de 21,9% en 2015, alors que celui de PC ordinaires baisse de 17,0%. Concernant les montants prêtés, ils progressent de 29,7% pour les PAS mais diminuent de 4,3% pour les non PAS.

Ces évolutions s'inscrivent dans un marché global de la production de crédits immobiliers à la hausse de 30% par rapport à l'année précédente<sup>6</sup> qui elle-même était en baisse de 12 % par rapport à 2013.

L'analyse détaillée par trimestre montre que la proportion de PAS parmi les prêts conventionnés atteint 84,5% au dernier trimestre 2015. Au cours des 3 premiers trimestres, elle se situe autour de 65%. L'année précédente, pour les trois premiers trimestres, elle était autour de 60% et montait brusquement à 69,0% au dernier trimestre 2014, effet lié au relèvement des plafonds de ressources (alignement sur ceux du PTZ)

<sup>4</sup> Base FGAS avec les déclarations reçues au 16 septembre 2016 qui sont loin d'être définitives (elles ne le sont en général qu'au bout d'environ deux ans)

<sup>5</sup> Pour mémoire dans le bilan FGAS, avec les déclarations arrêtées au 16 février 2016, il y a 60 809 opérations avec au moins un PAS pour la génération 2013, 60 076 pour la génération 2014 et 72 221 pour la génération 2015 (La génération d'une opération étant celle du premier prêt mis en force)

<sup>6</sup> Source : Financement du logement 2015– Crédits mis en force accordés aux ménages – Ensemble des crédits (source : Banque de France, Direction des Statistiques Monétaires et Financières).

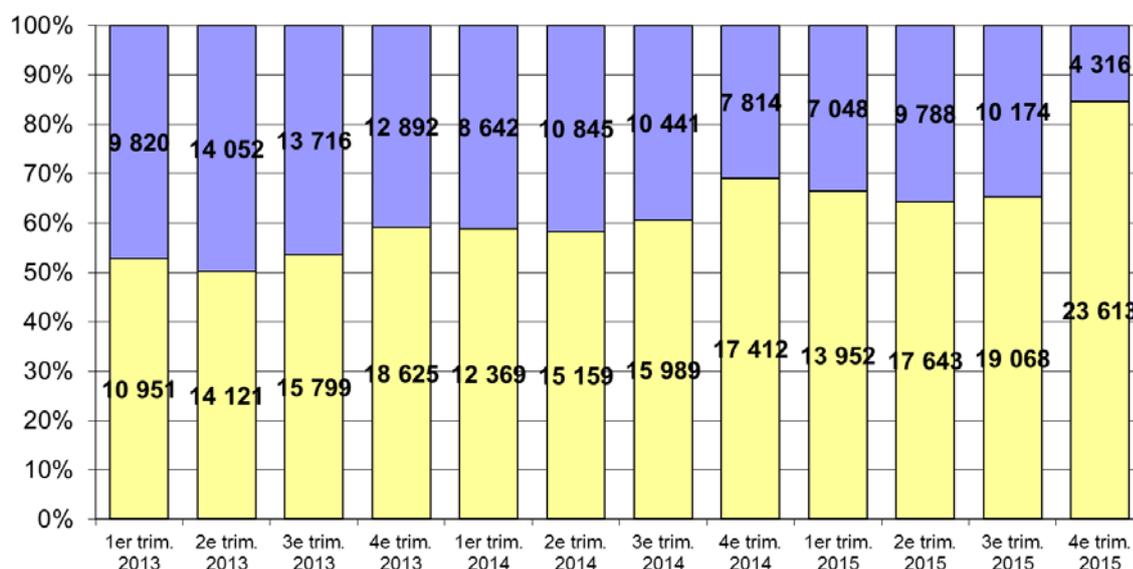
Voir également : <http://webstat.banque->

[france.fr/fr/quickview.do?SERIES\\_KEY=279.BSI1.M.FR.Y.R.A220Z.A.4.U6.2254FR.Z01.E#](http://france.fr/fr/quickview.do?SERIES_KEY=279.BSI1.M.FR.Y.R.A220Z.A.4.U6.2254FR.Z01.E#)

## Répartition des émissions de PC

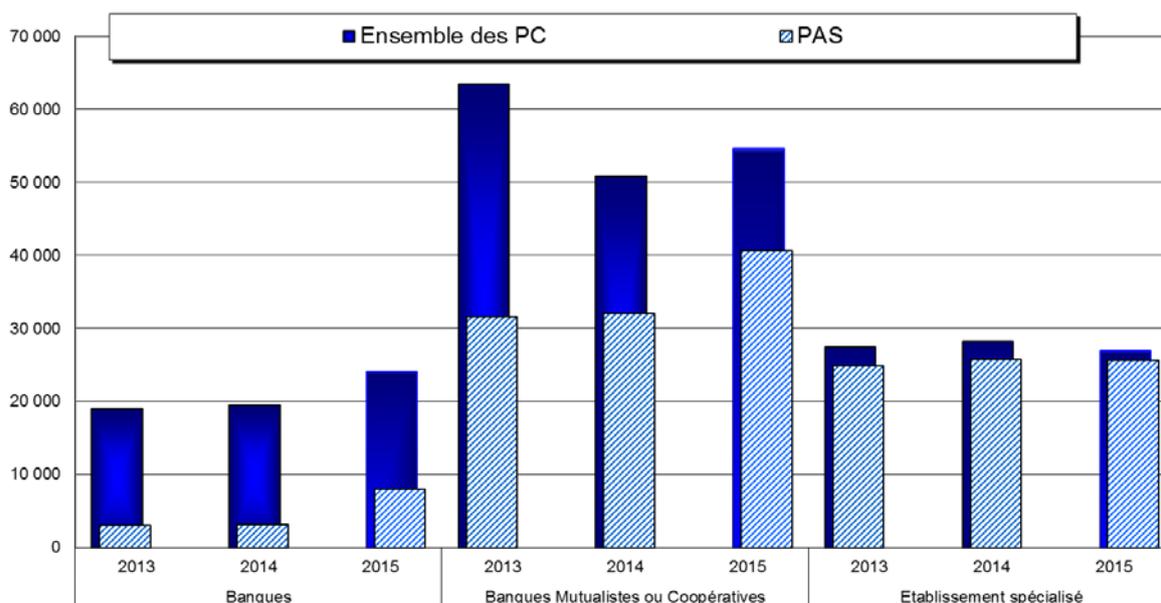


(les valeurs représentent le nombre de PC)



Chez l'établissement spécialisé, la proportion de PAS parmi les PC reste très élevée, atteignant 95,4% cette année contre 91,1% l'année précédente et 90,3% en 2013. Chez les banques mutualistes ou coopératives, plus des deux tiers des PC sont des PAS : 74,3% contre 63,0% en 2014 et 49,8% en 2013. Cette part remonte à 33,4% chez les banques (16,0% en 2014 et 16,1% en 2013).

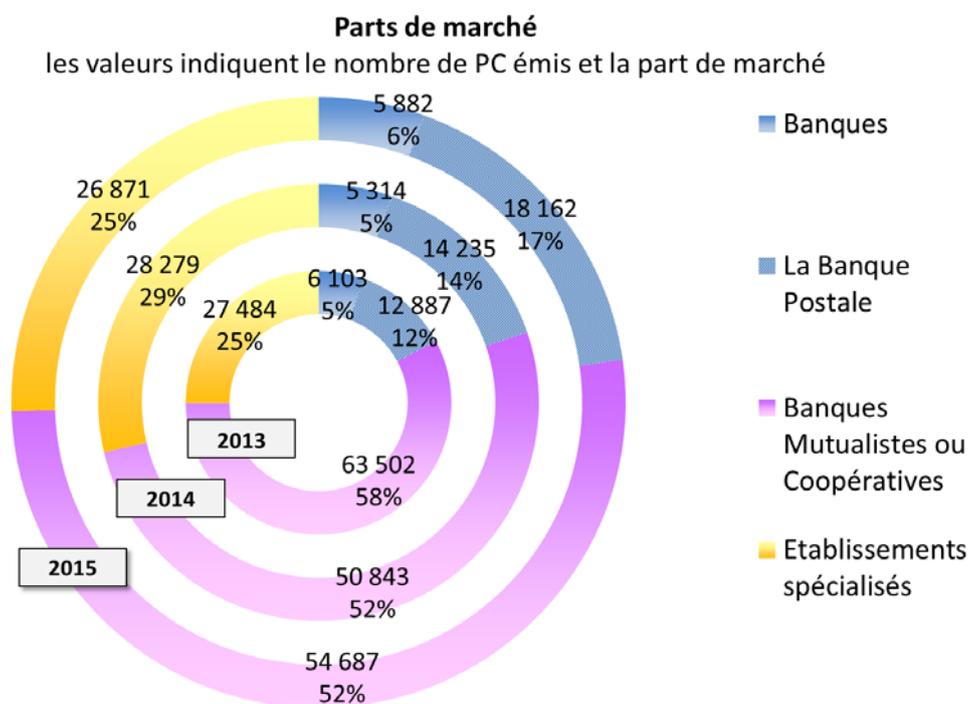
## Production des PAS parmi les PC



Les PAS sont essentiellement accordés par les banques mutualistes ou coopératives (54,7%) et par l'établissement spécialisé (34,5%).

**G) Evolution des parts de marché.**  
(Annexes 2 et 6)

En octroyant 51,8% des prêts conventionnés de l'année 2015, les banques mutualistes ou coopératives restent le plus gros distributeur de prêts conventionnés ; leur part de marché évolue de 0,3 point entre 2015 et 2014 (51,5% en 2014 et 57,7% en 2013). A l'inverse l'établissement spécialisé gagne 3,2 points en se situant à 25,4% cette année. Les banques atteignent 22,8% (19,8% en 2014 et 17,3% en 2013).



Parts de marché calculées en nombre d'émissions

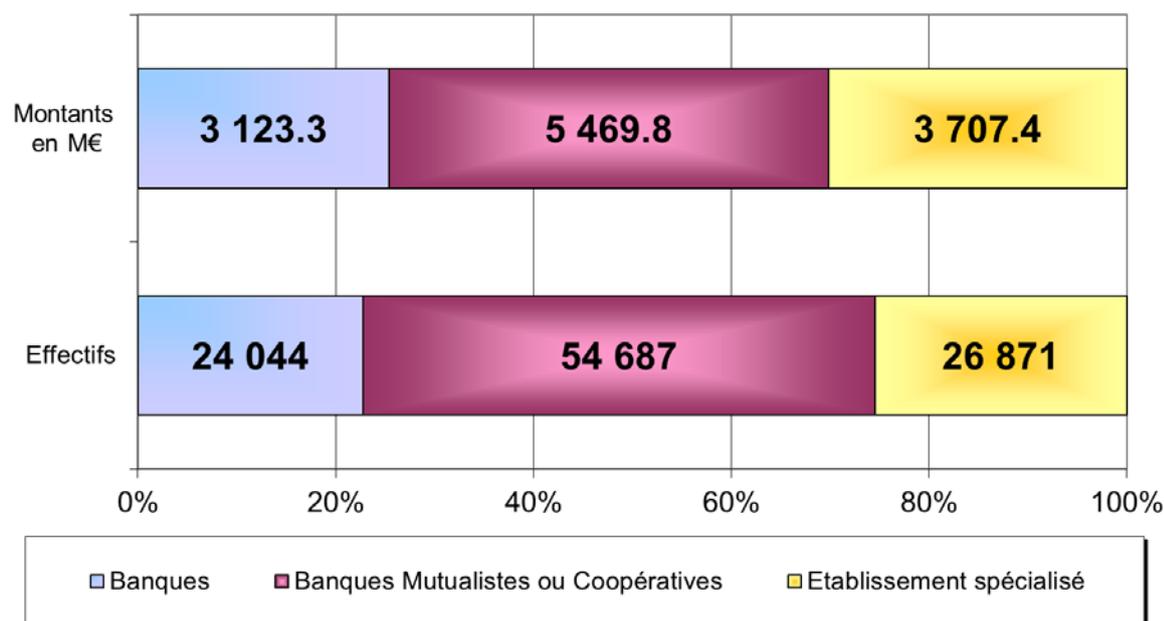
	Ensemble des PC			PAS seuls		
	2014	2015	Évolution	2014	2015	Évolution
Banques	19,8%	22,8%	↗	5,1%	10,8%	↗
Banques mutualistes ou coopératives	51,5%	51,8%	⇒	52,6%	54,7%	⇒
Etablissement spécialisé	28,7%	25,4%	↘	42,3%	34,5%	↘
TOTAL	100%	100%		100%	100%	

Parts de marché calculées en montants prêtés

	Ensemble des PC			PAS seuls		
	2014	2015	Évolution	2014	2015	Évolution
Banques	21,4%	25,4%	↗	5,5%	12,6%	↗
Banques mutualistes ou coopératives	43,0%	44,5%	↗	39,4%	43,5%	↗
Etablissement spécialisé	35,6%	30,1%	↘	55,0%	43,9%	↘
TOTAL	100%	100%		100%	100%	

La répartition des émissions de prêts conventionnés selon les types de prêteurs varie légèrement selon qu'il s'agisse des effectifs ou des montants prêtés. La différence tient à ce que l'établissement de crédit spécialisé distribue des prêts d'un montant moyen nettement plus élevé que celui des banques mutualistes ou coopératives (voir détails page 19)

### Production 2015 selon les prêteurs



#### H) Une part de PC à taux variable toujours très basse.

(cf. Annexe 1)

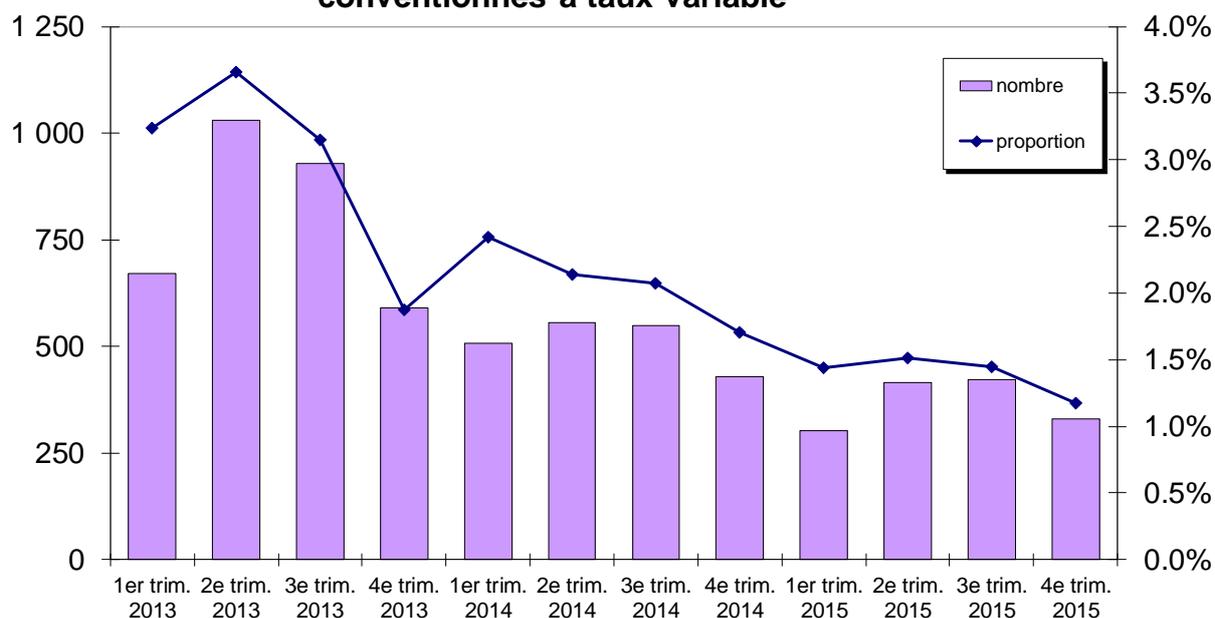
Les PC à taux révisable représentent 1,4% des PC émis au cours de l'année 2015, tandis qu'ils étaient 2,1% l'année précédente et 2,9% en 2013. Pour les montants, 2,5% concerne des PC à taux variables.

Les prêts conventionnés à taux variable sont en baisse de 27,5% pour les effectifs et de 4,3% pour les montants prêtés par rapport à 2014 (pour une production globale en hausse de 7,0% et de 15,4% pour les montants).

*On observe un phénomène similaire dans la base des seuls prêts garantis où la part des PAS émis à taux variable se situe à 0,5% pour 2015, 0,6% pour 2014 et 1,3% pour 2013.*

Une explication à ce phénomène tient sans doute aux taux de prêts fixes très bas et que compte tenu de les durées des prêts élevés, la majorité des acteurs évitent d'ajouter de surcroît l'incertitude qui résulterait de la variabilité des taux d'intérêt dont l'index le plus fréquemment utilisé (Euribor 3 mois ou 1 an) est à son niveau le plus bas, ce qui rend à peu près certaine une réévaluation à venir sur une très longue durée.

### Evolution du nombre et de la proportion de prêts conventionnés à taux variable



Les établissements n'ont pas tous le même comportement pour la distribution des prêts conventionnés à taux révisable : les banques mutualistes ou coopératives sont pratiquement les seules à en distribuer (2,6% de leur production contre 3,9% en 2014 et 4,9% en 2013 et respectivement 5,5%, 6,7% et 7,7% des montants prêtés) tandis que ce type de prêt est marginal dans les banques (0,3 % contre 0,5% en 2014 et 0,6% en 2013 tant en effectif qu'en montant) et nulle pour l'établissement spécialisé

*A titre indicatif, dans la base FGAS, en 2015, 1,7% des PAS des banques mutualistes ou coopératives sont à taux variable tandis que les autres établissements n'en accordent que très exceptionnellement.*

#### I) Un montant moyen prêté en baisse, avec des grandes disparités.

Le montant moyen atteint 116 480 € cette année, en hausse de 7,9% par rapport à l'année précédente et de 2,7% par rapport à 2013.

##### 1) Comparaison par type d'opération

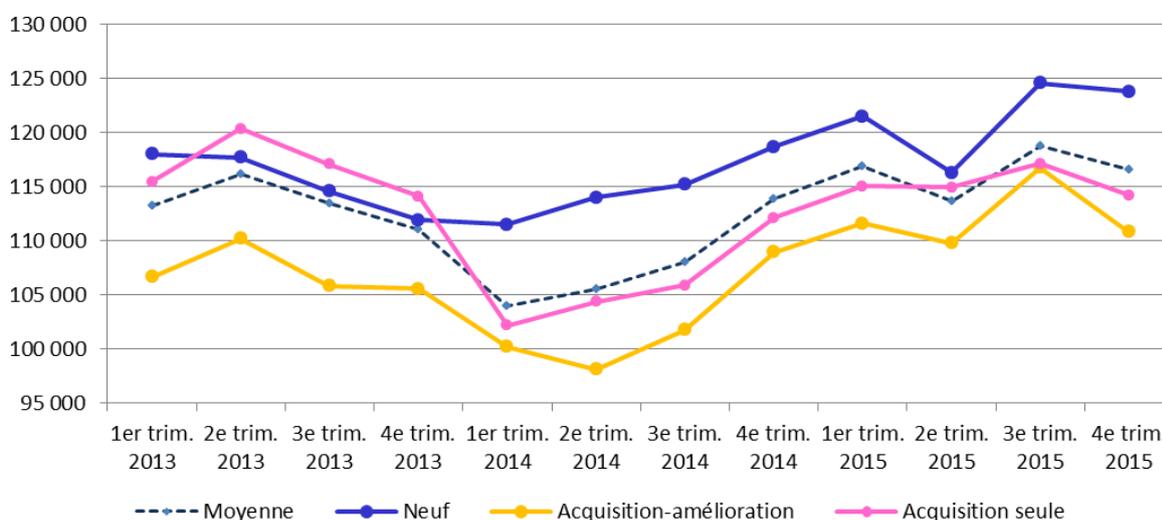
Pour les acquisitions, seul le montant moyen dans le neuf est en légère hausse en un an (5,6%) tandis qu'il baisse de 12,3% pour l'acquisition avec amélioration et 8,7% pour l'acquisition seule.

Montants moyens selon le type d'opération :

	Ensemble	Neuf	Acquisition-amélioration	Acquisition seule	Travaux
2015	116 480 €	121 680 €	114 720 €	115 360 €	59 040 €
2014	108 000 €	115 240 €	102 140 €	106 070 €	56 080 €
2013	114 890 €	114 890 €	107 100 €	116 870 €	50 580 €
Évolution 2015/2014	7,9%	5,6%	12,3%	8,7%	5,3%

Compte tenu du faible nombre de prêts conventionnés accordés pour les travaux seuls, moins de 2 000 cette année, leur montant moyen prêté n'est pas davantage détaillé dans la suite du paragraphe.

### Evolution du prêt moyen selon le type d'opération



Le graphique ci-dessus, illustrant l'évolution depuis 2013 du montant moyen d'un prêt conventionné<sup>7</sup> par type d'acquisition, montre que :

- Depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2014, les emprunteurs sollicitent un montant plus élevé quand il s'agit du neuf. L'écart avec une acquisition seule est supérieur à 9 600 € au dernier trimestre 2015.
- Une opération pour acquisition avec amélioration dans l'ancien reste celle qui nécessite le montant le plus faible, inférieur à une acquisition seule d'environ 3 000 € cette année tandis que l'écart approchait 4 000 € en 2014.

(Dans la base FGAS<sup>8</sup>, pour les prêts émis à compter du 2<sup>e</sup> trimestre 2013 (à l'exception du 1<sup>er</sup> trimestre 2014), le montant moyen prêté pour les acquisitions seules dépasse celui des opérations

<sup>7</sup> Les déclarations qui donnent un montant moyen supérieur à 500 000 € sont écartées de ce calcul

<sup>8</sup> Rappel : Base FGAS avec les déclarations reçues au 16 septembre 2016 qui sont loin d'être définitives (elles ne le sont en général qu'au bout d'environ deux ans).

dans le neuf. L'écart est supérieur à 10 000€ en 2015. Le montant prêté d'un PAS pour une acquisition avec amélioration est également plus faible que pour une acquisition seule, différence qui dépasse 20 000€ en 2015.)

## 2) Comparaison par type de taux

Les PC à taux révisables continuent de financer des prêts d'un montant plus élevé que ceux à taux fixe<sup>9</sup>.

Montants moyens selon le type de taux

	Ensemble	Taux fixe	Taux révisable
2015	116 480 €	115 200 €	135 230 €
2014	108 000 €	106 980 €	122 082 €
<i>Evolution 2015/2014</i>	<i>7,9%</i>	<i>7,7%</i>	<i>10,8%</i>

Comme vu ci-avant, la proportion de prêts à taux révisables<sup>10</sup> est très faible.

(Dans la base FGAS, l'écart des montants moyens s'élève en 2015 à environ 4 000 € au profit des taux variables pour un coût d'opération supérieur d'environ 22 000 €. Les premières mensualités des prêts à taux variable sont traditionnellement moins élevées puisque ces prêts associent souvent un taux plus faible et une durée plus longue permettant ainsi des niveaux d'emprunts plus élevés même si c'est de moins en moins vrai depuis que les taux sont bas).

## 3) Comparaison PAS et non PAS

Sur l'ensemble de l'année 2015, le montant moyen du PAS, en hausse (6,4%), reste inférieur à celui des PC ordinaires de 28 550 €

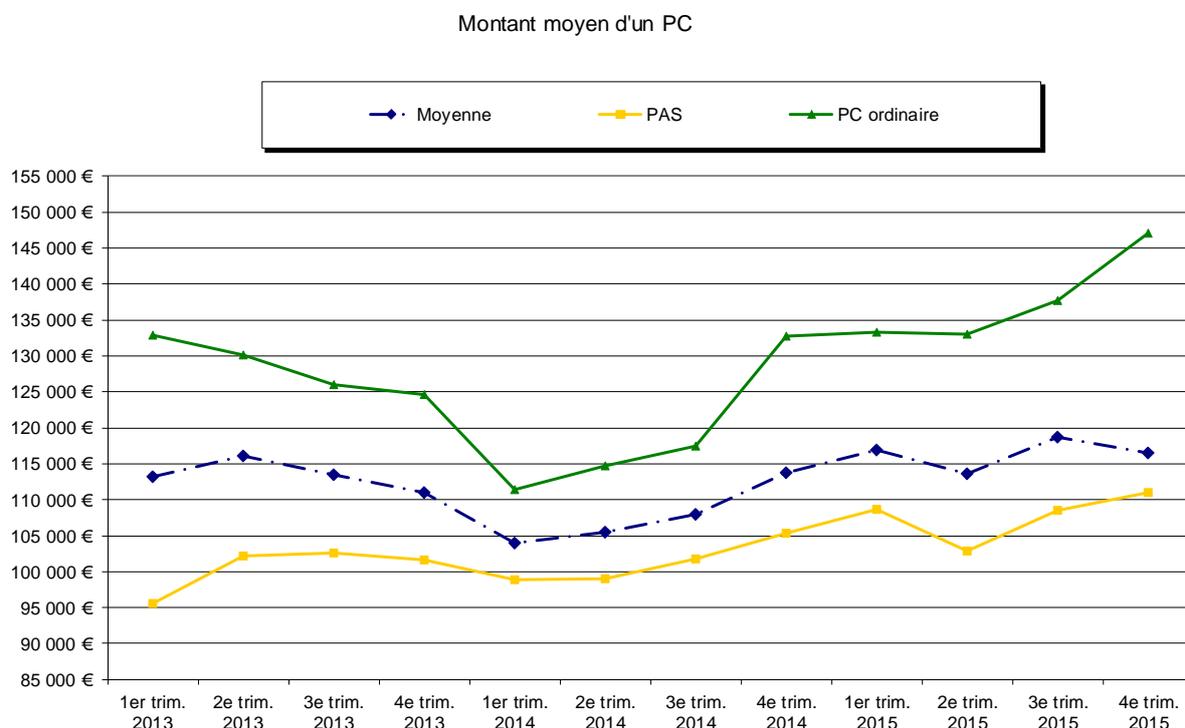
Montants moyens selon le type de prêt :

	Ensemble	PAS	Non PAS
2015	116 480 €	108 010 €	136 560 €
2014	108 000 €	101 510 €	118 470 €
2013	113 400 €	100 890 €	128 140 €
<i>Évolution 2015/2014</i>	<i>7,9%</i>	<i>6,4%</i>	<i>15,3%</i>

<sup>9</sup> Les déclarations qui donnent un montant moyen supérieur à 500 000 € sont écartées de ce calcul. Certains établissements ne déclarent pas correctement ces prêts (nombre de prêts au lieu du nombre de logements) qui sont souvent des PSLA.

<sup>10</sup> La base de données PC n'est pas assez renseignée pour permettre d'étudier une corrélation entre montants, durées et taux variables.

L'année se termine avec un écart entre les deux types de prêts de 36 100 € au 4<sup>e</sup> trimestre.



A titre d'information, dans la base FGAS, au 16 septembre 2016, le montant moyen d'un PAS émis en 2015 est de 108 000 € et de 101 000 € pour ceux de 2014.

Dans la base des prêts à taux zéro, les prêts PAS associés à un PTZ+ ont un montant moyen de 120 100 € en 2015 et 118 500 € en 2014. Il est rappelé que les bénéficiaires de prêts à 0% sont tous primo-accédants.

#### 4) Comparaison par établissement

On note de fortes différences d'évolution entre le montant moyen de l'année 2015 et celui de 2014 selon les prêteurs. En effet, celui des banques progresse de 11,5% et de 10,9% pour les banques mutualistes ou coopératives mais de 2,9% chez l'établissement spécialisé. La moyenne tous prêteurs confondus se situant à 116 480 € s'échelonne de 100 020 € pour les banques mutualistes ou coopératives à 137 970 € pour l'établissement spécialisé et se situe à 129 900 € pour les banques généralistes.

**J) Une baisse du nombre de PC théoriquement éligibles à l'APL.**

(cf. Annexe 1)

Selon les déclarations reçues, 15,5% des prêts conventionnés permettraient à son titulaire de bénéficier de l'APL<sup>11</sup> au moment de la conclusion du contrat de prêt et 14,4% de l'ensemble des montants prêtés (contre respectivement 16,9% et 15,9% en 2014).

On note toutefois de fortes différences selon les prêteurs : pour les banques et les banques mutualistes ou coopératives, certains établissements ne déclarent aucun ménage bénéficiaire de l'APL. A l'opposé, ce pourcentage atteint 90% voire 100% pour certains distributeurs.

Compte-tenu de la dispersion de l'information déclarée, il y a donc lieu de ne pas tirer de conclusions définitives des statistiques concernant l'APL. On se reportera aux statistiques de la SGFGAS sur le PAS pour une étude plus approfondie de ce sujet concernant les PAS et les PTZ garantis (cf. par exemple le bilan annuel 2012 qui est le premier à contenir une section intitulée « Présomption d'éligibilité à l'APL des emprunteurs », où une analyse des anomalies constatées montre qu'un certain nombre d'établissements de crédit déclarent systématiquement l'ensemble de leurs emprunteurs PAS, éligibles à l'APL. Ladite étude substitue aux observations brutes le résultat d'un calcul conventionnel plus significatif dans ses exploitations que celles qui peuvent être faites à partir de la variable déclarée par les EC).

**K) Les montants effectivement versés en baisse.**

(cf. Annexe 5)

L'ensemble des versements réalisés depuis la fin de l'année précédente totalise 11 736 M€ pour l'année 2015 (10 385 M€ pour 2014 et 12 200 M€ pour l'année 2013), soit une augmentation de 13,0% par rapport à l'année précédente et une perte de 3,8% par rapport à 2013.

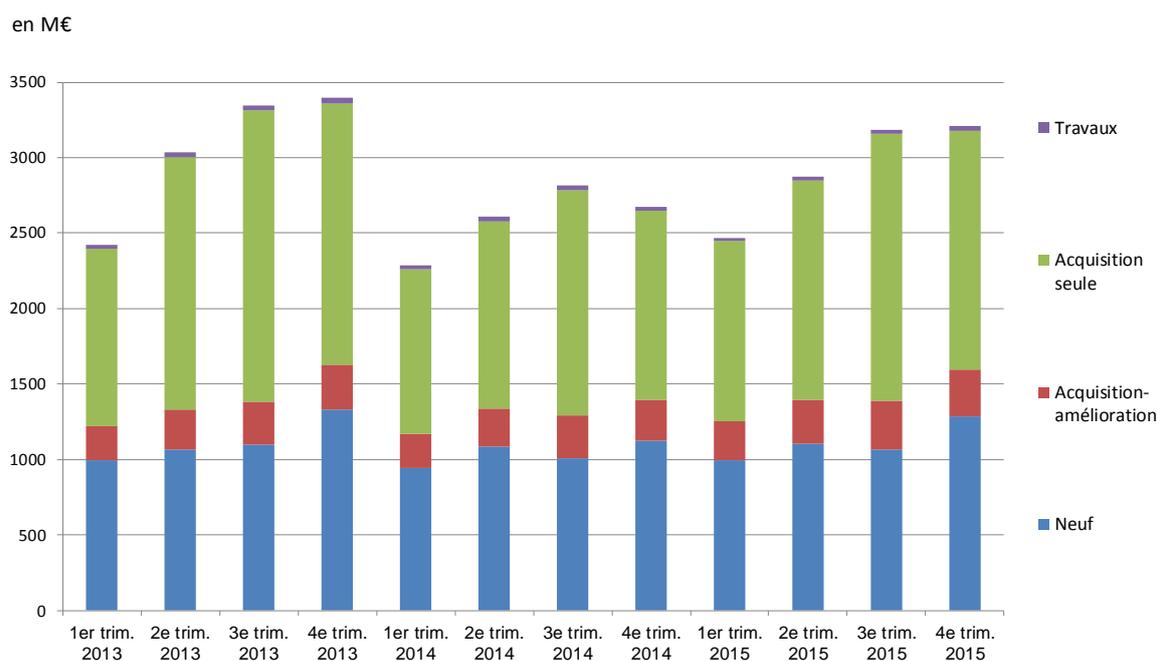
Les versements dans l'ancien sont en hausse de 17,9% pour l'acquisition seule et de 15,5% pour l'acquisition avec amélioration, ceux dans le neuf de 6,9%.

Cette année, plus de la moitié des versements réalisés concernent l'acquisition seule (51,0% contre 48,9% en 2014), tandis que 37,9% (contre 40,1% l'année précédente) sont pour le neuf, 10,1% (contre 9,9% en 2014) pour l'acquisition avec amélioration et 1,1% pour les travaux.

---

<sup>11</sup> Si tous les PC ouvrent potentiellement droit à l'APL, celle-ci n'est pas obligatoirement versée car elle est fonction d'un barème intrinsèque dépendant notamment de la localisation de l'opération et des revenus du ménage : on entend donc ici par « éligibilité à l'APL » le versement effectif d'une APL non nulle pour l'opération considérée au moment de la conclusion du contrat de prêt (en cas de baisse de revenus ultérieure il peut se faire que l'APL soit versée même si elle ne l'était pas au début du remboursement du prêt).

### Montants trimestriels des versements réalisés

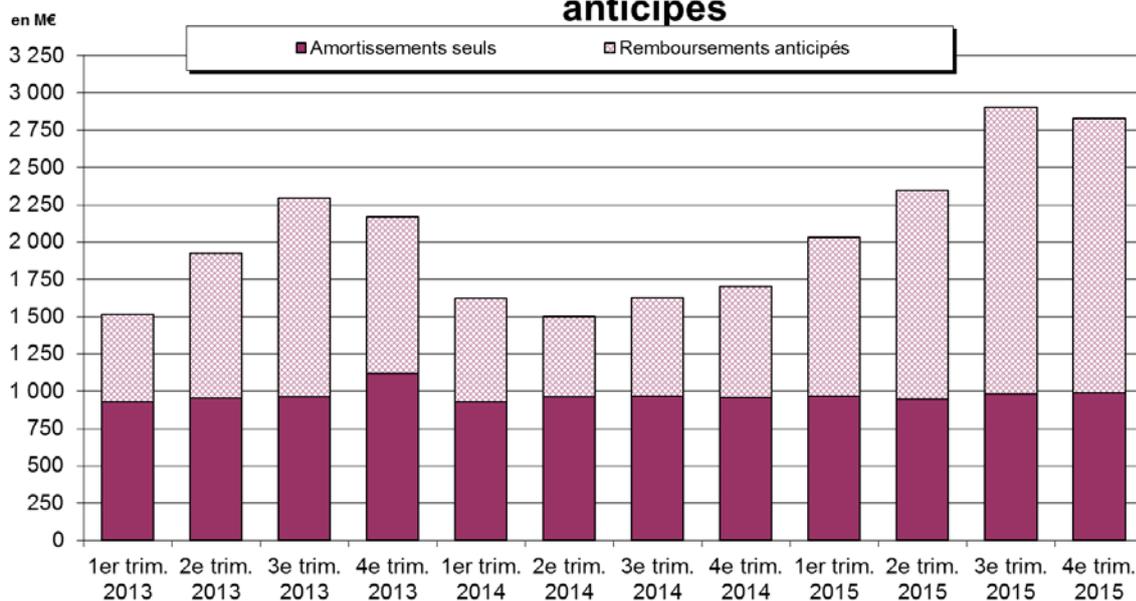


#### L) Baisse des amortissements et des remboursements anticipés. (cf. Annexe 5)

L'ensemble des amortissements (y compris remboursements anticipés) totalise 10 121 M€ pour l'année 2015, en hausse de 56,7% par rapport à 2014.

Cette année 2015 est une année record pour les remboursements anticipés, (+137,0% par rapport à 2014 et +58,0% par rapport à 2013), Ils représentent 6 229 M€, soit 61,5% du total des amortissements (contre 40,7% en 2014 et 49,8% en 2013). Par conséquent, les amortissements nets des remboursements anticipés se chiffrent à 3 892 M€ contre 3 831 M€ en 2014 et 3 975 M€ en 2013, soit une hausse par rapport à 2014 de 1,6% et une baisse de 2,1% par rapport à 2013.

## Evolution des amortissements et remboursements anticipés



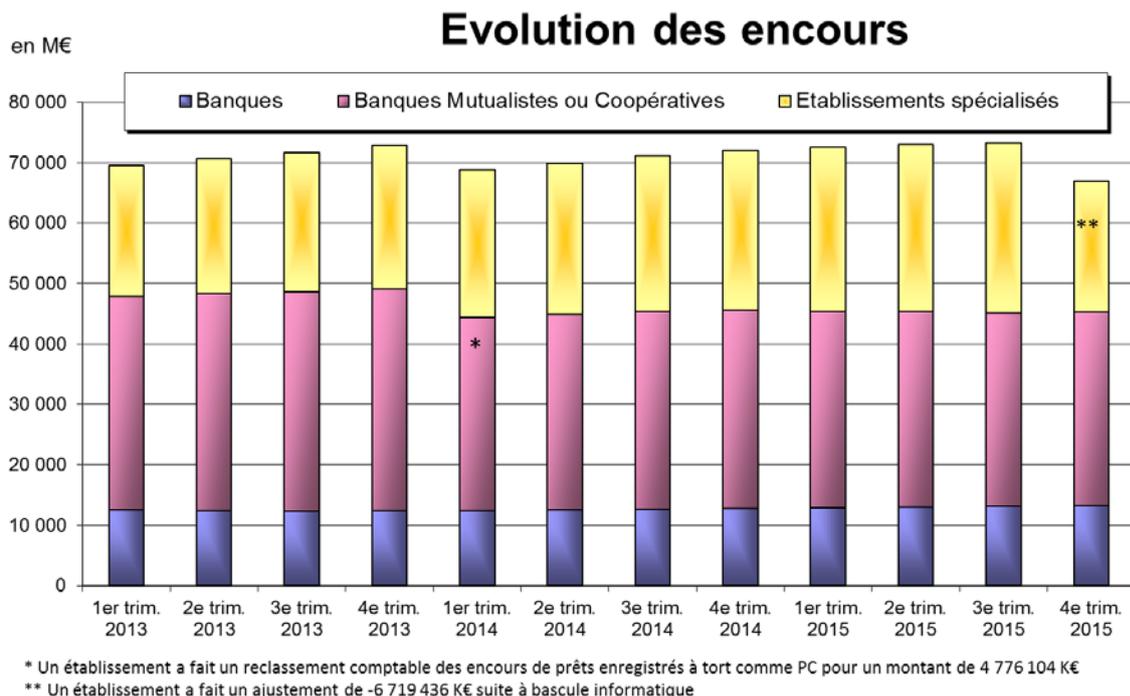
### M) L'encours des prêts : 67,0 milliards d'euros.

(cf. Annexes 1 et 4)

Les établissements ont procédé à des ajustements importants au cours de ces deux dernières années. Au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2015, un établissement a fait un ajustement record de -6 719 436 K€ suite à bascule informatique et au 1<sup>er</sup> trimestre 2014 un établissement a fait un reclassement comptable des encours de prêts enregistrés à tort comme PC pour un montant de 4 776 104 K€. Cela entraîne un encours fin 2015 inférieur de 7,1% à celui de fin 2014 et de 8,1% à celui de fin 2013.

La répartition de l'encours entre les différents prêteurs fin décembre 2015 s'en trouve également modifiée par rapport à l'année précédente (entre parenthèses, les valeurs à fin décembre 2014):

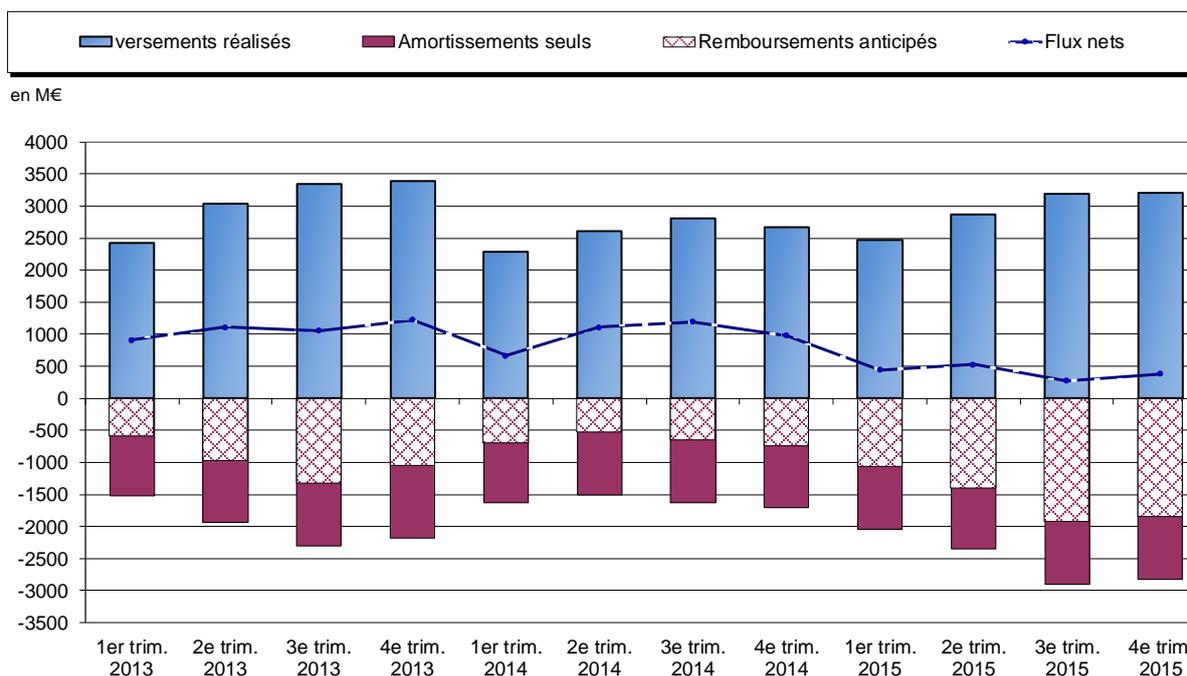
- Banques : 19,8% (17,7%)
- Banques mutualistes ou coopératives : 47,8% (45,6%)
- Etablissements spécialisés : 32,4% (36,7%)



Cette année encore, les versements réalisés sont supérieurs aux amortissements. En 2015, le flux positif d'encours<sup>12</sup> est de 1 615 millions d'euros (contre 3 926 millions d'euros en 2014 et 4 284 millions d'euros en 2013).

<sup>12</sup> Egal à la différence entre Versements et Amortissements (y compris remboursements anticipés)

## Evolution des versements et des amortissements



A la fin de l'année 2015 et comparativement à l'année précédente :

- L'encours des PC avec APL représente plus d'un quart de l'encours total (27,7%) ceci avec les mêmes réserves que ci-avant sur la fiabilité des déclarations reçues.
- L'encours des PAS représente plus de deux tiers du total (69,0% soit 5,9 points).
- L'encours des PC d'une durée supérieure à 20 ans représente plus de la moitié de l'encours global (59,0%, soit 7,7 points). Pour mémoire, il représentait 51,3% fin 2014, 46,4% fin 2013, 46,6% en 2012, 43,4% fin 2011, 40,0% fin 2010, 37,5% fin 2009, 34,5% fin 2008, 32,8% fin 2007, 26,5% au 4<sup>e</sup> trimestre 2006 et 19,6% au 4<sup>e</sup> trimestre 2005.

# **ANNEXES**

# ANNEXES

<a href="#"><u>Annexe 1 : Situation récapitulative des prêts conventionnés</u></a>	<a href="#"><u>2</u></a>
<a href="#"><u>Annexe 2 : Autorisations des prêts conventionnés par principaux Prêteurs</u></a>	<a href="#"><u>3</u></a>
<a href="#"><u>Annexe 3 : Autorisations de prêts conventionnés par type d'opérations</u></a>	<a href="#"><u>5</u></a>
<a href="#"><u>Annexe 4 : Autorisations PC / PAS</u></a>	<a href="#"><u>7</u></a>
<a href="#"><u>Annexe 5 : Historique trimestriel des flux et encours</u></a>	<a href="#"><u>8</u></a>
<a href="#"><u>Annexe 6 : Autorisations des prêts conventionnés par établissements</u></a>	<a href="#"><u>10</u></a>
<a href="#"><u>Annexe 7 : Liste des établissements</u></a>	<a href="#"><u>12</u></a>

## Annexe 1 : Situation récapitulative des prêts conventionnés

Déclarations reçues au 21/09/2016

Les prêts autorisés représentent les offres de prêts émises

### Récapitulatif

M€	Autorisations de Prêt			Flux affectant les encours de prêts			Encours des prêts
	Effectifs	Montant	Montant moyen d'un PC	Versements (1)	Amortissements, RA et ajustements (1)	Flux nets	
<b>2015</b>	<b>105 602</b>	<b>12 300,5</b>	<b>0,116</b>	<b>11 736,0</b>	<b>10 120,6</b>	<b>1 615,4</b>	<b>66 985</b>
4e trimestre	27 929	3 255,8	0,117	3 208,9	2 830,5	378,4	66 985 (2)
3e trimestre	29 242	3 471,2	0,119	3 184,0	2 905,5	278,6	73 309
2e trimestre	27 431	3 118,0	0,114	2 873,8	2 349,4	524,4	73 030
1er trimestre	21 000	2 455,4	0,117	2 469,3	2 035,3	434,1	72 506
<b>2014</b>	<b>98 671</b>	<b>10 656,0</b>	<b>0,108</b>	<b>10 384,8</b>	<b>6 458,9</b>	<b>3 925,9</b>	<b>72 072</b>
4e trimestre	25 226	2 871,0	0,114	2 677,2	1 707,2	970,0	72 072
3e trimestre	26 430	2 855,1	0,108	2 814,4	1 627,7	1 186,8	71 102
2e trimestre	26 004	2 744,9	0,106	2 608,5	1 501,4	1 107,1	69 915
1er trimestre	21 011	2 185,0	0,104	2 284,8	1 622,7	662,1	68 808 (3)
<b>2013</b>	<b>109 976</b>	<b>12 471,2</b>	<b>0,113</b>	<b>12 199,6</b>	<b>7 916,0</b>	<b>4 283,6</b>	<b>72 921</b>
4e trimestre	31 517	3 499,3	0,111	3 397,8	2 172,9	1 224,9	72 921
3e trimestre	29 515	3 348,2	0,113	3 344,3	2 297,3	1 046,9	71 697
2e trimestre	28 173	3 271,9	0,116	3 035,1	1 928,9	1 106,2	70 650
1er trimestre	20 771	2 351,7	0,113	2 422,4	1 516,8	905,6	69 543

M€	Ensemble		dont PC éligibles à l'APL		dont PAS		dont PC à taux révisables	
	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant
<b>2015</b>	<b>105 602</b>	<b>12 300,5</b>	<b>16 356</b>	<b>1 773,8</b>	<b>74 276</b>	<b>8 022,7</b>	<b>1 491</b>	<b>307,6</b>
4e trimestre	27 929	3 255,8	4 253	464,2	23 613	2 620,9	338	85,8
3e trimestre	29 242	3 471,2	4 472	493,8	19 068	2 069,9	431	90,6
2e trimestre	27 431	3 118,0	4 147	445,1	17 643	1 815,7	418	71,2
1er trimestre	21 000	2 455,4	3 484	370,7	13 952	1 516,1	304	59,9
<b>2014</b>	<b>98 671</b>	<b>10 656,0</b>	<b>16 718</b>	<b>1 692,0</b>	<b>60 929</b>	<b>6 184,8</b>	<b>2 055</b>	<b>320,7</b>
4e trimestre	25 226	2 871,0	4 398	461,0	17 412	1 833,8	433	88,6
3e trimestre	26 430	2 855,1	4 320	437,0	15 989	1 628,1	553	87,8
2e trimestre	26 004	2 744,9	4 407	441,3	15 159	1 500,4	559	82,9
1er trimestre	21 011	2 185,0	3 593	352,8	12 369	1 222,6	510	61,4
<b>2013</b>	<b>109 976</b>	<b>12 471,2</b>	<b>22 507</b>	<b>2 204,6</b>	<b>59 496</b>	<b>6 002,6</b>	<b>3 230</b>	<b>516,3</b>
4e trimestre	31 517	3 499,3	5 305	490,2	18 625	1 893,2	595	86,6
3e trimestre	29 515	3 348,2	5 821	590,8	15 799	1 620,1	931	154,4
2e trimestre	28 173	3 271,9	6 333	626,0	14 121	1 442,8	1 032	171,7
1er trimestre	20 771	2 351,7	5 048	497,5	10 951	1 046,4	672	103,6

(1) Sous toutes réserves, compte tenu des lacunes constatées dans les déclarations d'affaires nouvelles et d'amortissements. Les affaires nouvelles représentent les versements réalisés depuis la fin du trimestre précédent.

(2) Un établissement a procédé à des ajustements de -6 719 436K€ suite à une bascule informatique, un autre a fait un ajustement de 17 613K€ (Mise à jour des méthodes de calcul - Nouveaux plans comptables des établissements de crédit) .

(3) Un établissement a fait un reclassement comptable des encours de prêts enregistrés à tort comme PC pour un montant de 4 776 104 K€, un autre a procédé à une régularisation de 361K€ (prise en compte des PAS)

## Annexe 2 : Autorisations des prêts conventionnés par principaux Prêteurs

Déclarations reçues au 21/09/2016

Les prêts autorisés représentent les offres de prêts émises

### Autorisations par type de prêteur - Effectifs

	Ensemble	Banques	Banques Mutualistes ou Coopératives	Etablissements spécialisés
<b>2015</b>	<b>105 602</b>	<b>24 044</b>	<b>54 687</b>	<b>26 871</b>
	100,0%	22,8%	51,8%	25,4%
4e trimestre	27 929	5 844	14 713	7 372
3e trimestre	29 242	6 647	15 707	6 888
2e trimestre	27 431	6 348	14 859	6 224
1er trimestre	21 000	5 205	9 408	6 387
<b>2014</b>	<b>98 671</b>	<b>19 549</b>	<b>50 843</b>	<b>28 279</b>
	100,0%	19,8%	51,5%	28,7%
4e trimestre	25 226	5 685	11 431	8 110
3e trimestre	26 430	4 732	14 078	7 620
2e trimestre	26 004	4 966	14 059	6 979
1er trimestre	21 011	4 166	11 275	5 570
<b>2013</b>	<b>109 976</b>	<b>18 990</b>	<b>63 502</b>	<b>27 484</b>
	100,0%	17,3%	57,7%	25,0%
4e trimestre	31 517	5 219	17 278	9 020
3e trimestre	29 515	5 007	17 339	7 169
2e trimestre	28 173	5 197	16 665	6 311
1er trimestre	20 771	3 567	12 220	4 984

### Autorisations par type de prêteur - Montants en M€

	Ensemble	Banques	Banques Mutualistes ou Coopératives	Etablissements spécialisés
<b>2015</b>	<b>12 300,5</b>	<b>3 123,3</b>	<b>5 469,8</b>	<b>3 707,4</b>
	100,0%	25,4%	44,5%	30,1%
4e trimestre	3 255,8	757,2	1 487,4	1 011,3
3e trimestre	3 471,2	880,8	1 626,7	963,7
2e trimestre	3 118,0	834,5	1 433,0	850,5
1er trimestre	2 455,4	650,7	922,8	881,9
<b>2014</b>	<b>10 656,0</b>	<b>2 277,9</b>	<b>4 585,2</b>	<b>3 793,0</b>
	100,0%	21,4%	43,0%	35,6%
4e trimestre	2 871,0	706,9	1 062,7	1 101,4
3e trimestre	2 855,1	550,7	1 277,2	1 027,2
2e trimestre	2 744,9	559,7	1 250,0	935,2
1er trimestre	2 185,0	460,5	995,3	729,2
<b>2013</b>	<b>12 471,2</b>	<b>2 192,0</b>	<b>6 539,1</b>	<b>3 740,0</b>
	100,0%	17,6%	52,4%	30,0%
4e trimestre	3 499,3	612,3	1 695,8	1 191,2
3e trimestre	3 348,2	581,4	1 808,8	958,0
2e trimestre	3 271,9	598,1	1 749,7	924,1
1er trimestre	2 351,7	400,2	1 284,8	666,7

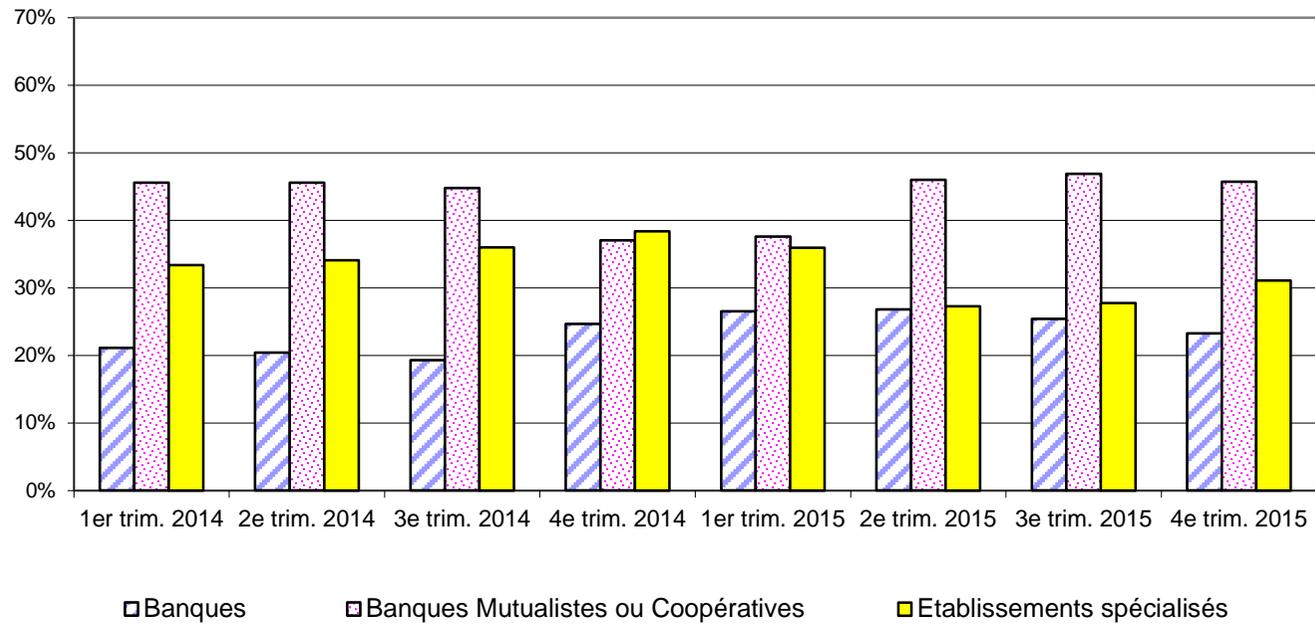
[page suivante](#)

XES

## Annexe 2 : Autorisations des prêts conventionnés par principaux Prêteurs

Déclarations reçues au 21/09/2016

### PARTS DE MARCHE (en montant d'autorisations des PC)



### Annexe 3 : Autorisations de prêts conventionnés par type d'opérations

Déclarations reçues au 21/09/2016

Les prêts autorisés représentent les offres de prêts émises

#### Autorisations par type d'opérations - Effectifs

	Ensemble	Neuf	Acquisition- amélioration	Acquisition seule	Travaux
<b>2015</b>	<b>105 602</b>	<b>37 073</b>	<b>11 019</b>	<b>55 583</b>	<b>1 927</b>
	100,0%	35,1%	10,4%	52,6%	1,8%
4e trimestre	27 929	10 262	2 777	14 442	448
3e trimestre	29 242	10 496	2 985	15 241	520
2e trimestre	27 431	9 411	2 870	14 562	588
1er trimestre	21 000	6 904	2 387	11 338	371
<b>2014</b>	<b>98 671</b>	<b>35 860</b>	<b>10 410</b>	<b>50 446</b>	<b>1 955</b>
	100,0%	36,3%	10,6%	51,1%	2,0%
4e trimestre	25 226	10 510	2 516	11 856	344
3e trimestre	26 430	9 883	2 751	13 300	496
2e trimestre	26 004	8 878	2 820	13 661	645
1er trimestre	21 011	6 589	2 323	11 629	470
<b>2013</b>	<b>109 976</b>	<b>37 269</b>	<b>10 485</b>	<b>59 119</b>	<b>3 103</b>
	100,0%	33,9%	9,5%	53,8%	2,8%
4e trimestre	31 517	13 021	2 763	15 020	713
3e trimestre	29 515	9 789	2 736	16 183	807
2e trimestre	28 173	8 530	2 820	15 909	914
1er trimestre	20 771	5 929	2 166	12 007	669

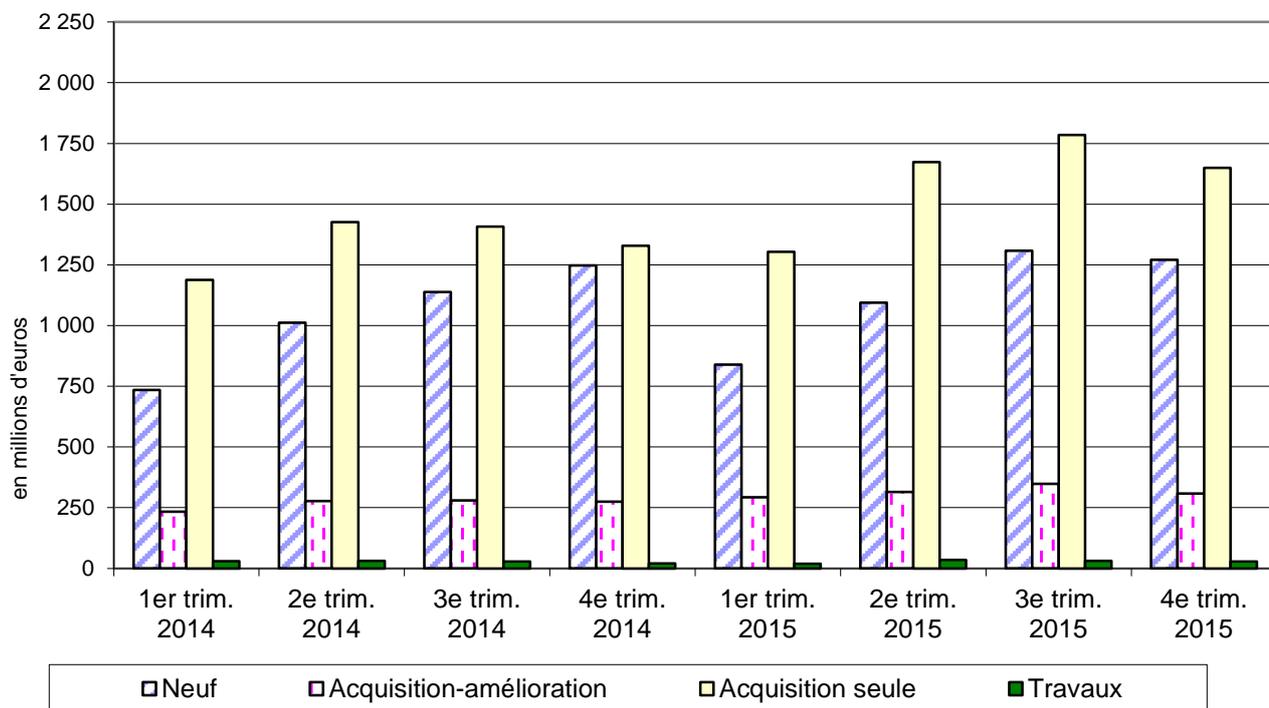
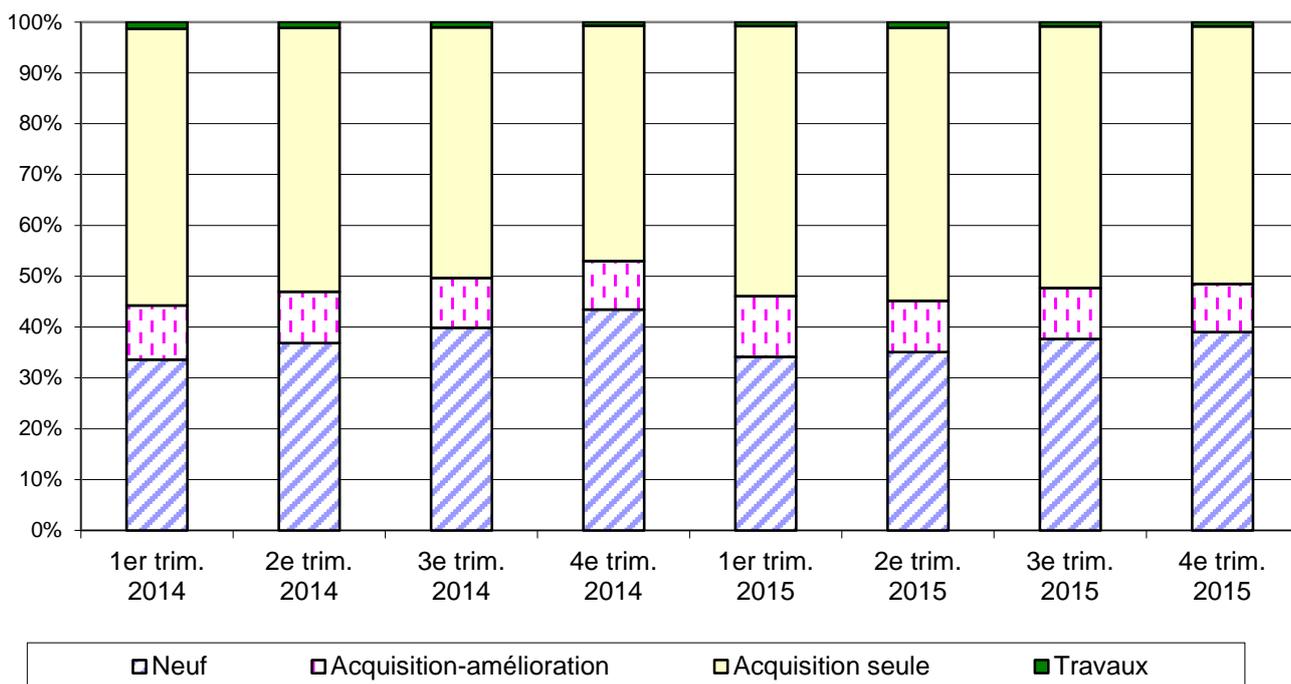
#### Autorisations par type d'opérations - Montants M€

	Ensemble	Neuf	Acquisition- amélioration	Acquisition seule	Travaux
<b>2015</b>	<b>12 300,5</b>	<b>4 510,9</b>	<b>1 264,1</b>	<b>6 411,8</b>	<b>113,8</b>
	100,0%	36,7%	10,3%	52,1%	0,9%
4e trimestre	3 255,8	1 270,5	307,8	1 649,1	28,5
3e trimestre	3 471,2	1 307,5	348,6	1 784,7	30,4
2e trimestre	3 118,0	1 094,1	315,0	1 673,6	35,3
1er trimestre	2 455,4	838,8	292,7	1 304,3	19,6
<b>2014</b>	<b>10 656,0</b>	<b>4 132,5</b>	<b>1 063,3</b>	<b>5 350,6</b>	<b>109,6</b>
	100,0%	38,8%	10,0%	50,2%	1,0%
4e trimestre	2 871,0	1 247,5	274,1	1 329,2	20,2
3e trimestre	2 855,1	1 138,4	279,9	1 408,1	28,6
2e trimestre	2 744,9	1 011,8	276,6	1 425,4	31,2
1er trimestre	2 185,0	734,7	232,7	1 187,9	29,6
<b>2013</b>	<b>12 471,2</b>	<b>4 281,9</b>	<b>1 122,9</b>	<b>6 909,4</b>	<b>157,0</b>
	100,0%	34,3%	9,0%	55,4%	1,3%
4e trimestre	3 499,3	1 457,3	291,6	1 713,5	36,9
3e trimestre	3 348,2	1 121,3	289,5	1 894,6	42,8
2e trimestre	3 271,9	1 003,7	310,8	1 914,9	42,5
1er trimestre	2 351,7	699,6	231,0	1 386,4	34,7

[page suivante](#)

### Annexe 3 : Autorisations de prêts conventionnés par type d'opérations

Déclarations reçues au 21/09/2016

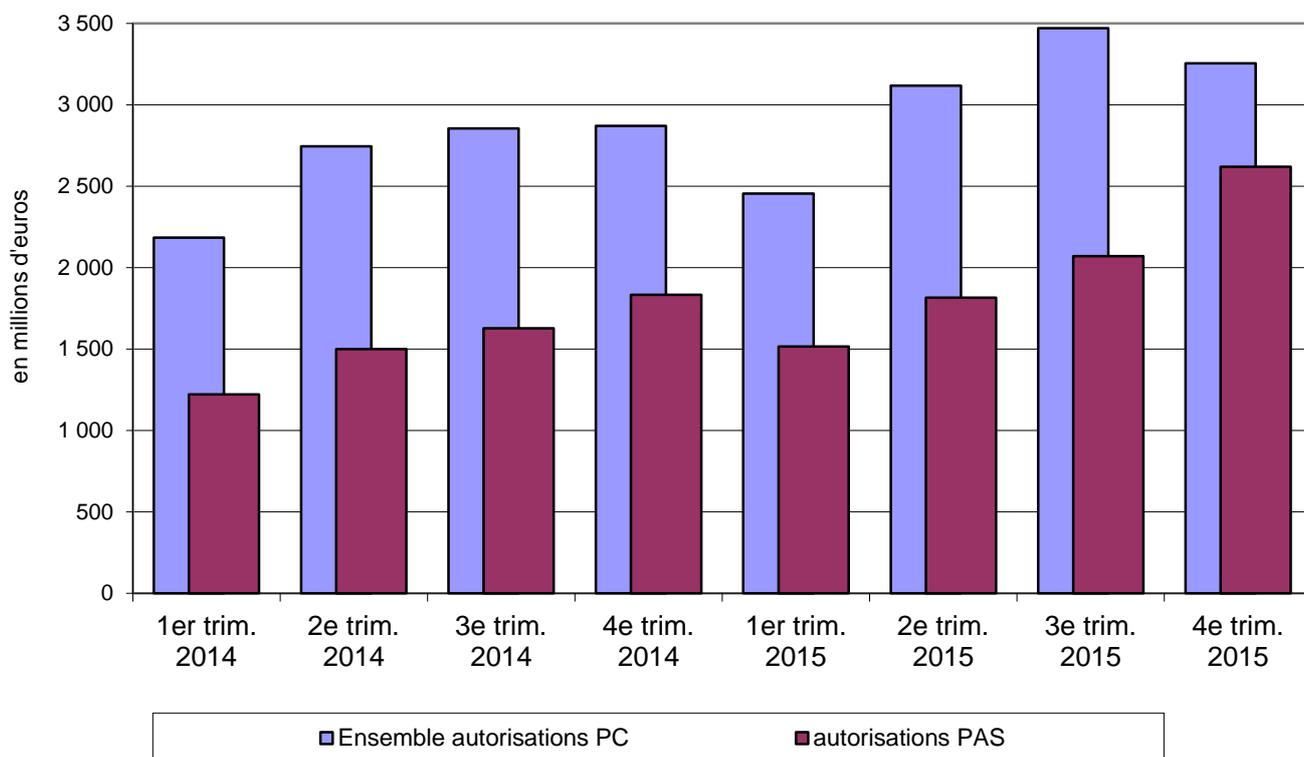


## Annexe 4 : Autorisations PC / PAS

Déclarations reçues au 21/09/2016

Les prêts autorisés représentent les offres de prêts émises

M€	Ensemble		dont PAS		Poids des PAS dans l'ensemble des PC	
	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant
<b>2015</b>	<b>105 602</b>	<b>12 300,5</b>	<b>74 276</b>	<b>8 022,7</b>	70,3%	65,2%
4e trimestre	27 929	3 255,8	23 613	2 620,9	84,5%	80,5%
3e trimestre	29 242	3 471,2	19 068	2 069,9	65,2%	59,6%
2e trimestre	27 431	3 118,0	17 643	1 815,7	64,3%	58,2%
1er trimestre	21 000	2 455,4	13 952	1 516,1	66,4%	61,7%
<b>2014</b>	<b>98 671</b>	<b>10 656,0</b>	<b>60 929</b>	<b>6 184,8</b>	61,7%	58,0%
4e trimestre	25 226	2 871,0	17 412	1 833,8	69,0%	63,9%
3e trimestre	26 430	2 855,1	15 989	1 628,1	60,5%	57,0%
2e trimestre	26 004	2 744,9	15 159	1 500,4	58,3%	54,7%
1er trimestre	21 011	2 185,0	12 369	1 222,6	58,9%	56,0%
<b>2013</b>	<b>109 976</b>	<b>12 471,2</b>	<b>59 496</b>	<b>6 002,6</b>	54,1%	48,1%
4e trimestre	31 517	3 499,3	18 625	1 893,2	59,1%	54,1%
3e trimestre	29 515	3 348,2	15 799	1 620,1	53,5%	48,4%
2e trimestre	28 173	3 271,9	14 121	1 442,8	50,1%	44,1%
1er trimestre	20 771	2 351,7	10 951	1 046,4	52,7%	44,5%



## Annexe 5 : Historique trimestriel des flux et encours

Déclarations reçues au 21/09/2016

### Encours global des Prêts Conventionnés (M€)

	Encours fin de période	dont PC avec APL (1)		dont PAS		dont PC d'une durée > à 20 ans	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>2014</b>	<b>66 985</b>	<b>18 574</b>	<b>27,7%</b>	<b>46 249</b>	<b>69,0%</b>	<b>39 527</b>	<b>59,0%</b>
4e trimestre	66 985 (2)	18 574	27,7%	46 249	69,0%	39 527	59,0%
3e trimestre	73 309	17 325	23,6%	50 491	68,9%	35 583	48,5%
2e trimestre	73 030	17 915	24,5%	49 554	67,9%	36 505	50,0%
1er trimestre	72 506	18 373	25,3%	48 524	66,9%	36 852	50,8%
<b>2013</b>	<b>72 072</b>	<b>19 092</b>	<b>26,5%</b>	<b>45 482</b>	<b>63,1%</b>	<b>36 949</b>	<b>51,3%</b>
4e trimestre	72 072	19 092	26,5%	45 482	63,1%	36 949	51,3%
3e trimestre	71 102	19 586	27,5%	44 400	62,4%	36 456	51,3%
2e trimestre	69 915	19 716	28,2%	44 122	63,1%	35 646	51,0%
1er trimestre	68 808 (3)	19 606	28,5%	43 391	63,1%	34 690	50,4%
<b>2012</b>	<b>72 921</b>	<b>20 201</b>	<b>27,7%</b>	<b>42 886</b>	<b>58,8%</b>	<b>33 866</b>	<b>46,4%</b>
4e trimestre	72 921	20 201	27,7%	42 886	58,8%	33 866	46,4%
3e trimestre	71 697	20 626	28,8%	42 201	58,9%	33 606	46,9%
2e trimestre	70 650	20 259	28,7%	40 801	57,8%	33 135	46,9%
1er trimestre	69 543	19 676	28,3%	40 782	58,6%	32 579	46,8%

### Encours des Prêts Conventionnés par types de prêteurs (M€)

	Encours fin de période	Banques	Banques Mutualistes ou Coopératives	Etablissements spécialisés
<b>2014</b>	<b>66 985</b>	<b>13 234</b>	<b>32 044</b>	<b>21 707</b>
4e trimestre	66 985 (2)	13 234	32 044	21 707
3e trimestre	73 309	13 090	32 039	28 180
2e trimestre	73 030	12 988	32 365	27 677
1er trimestre	72 506	12 854	32 571	27 080
<b>2013</b>	<b>72 072</b>	<b>12 771</b>	<b>32 873</b>	<b>26 428</b>
4e trimestre	72 072	12 771	32 873	26 428
3e trimestre	71 102	12 639	32 759	25 704
2e trimestre	69 915	12 501	32 384	25 030
1er trimestre	68 808 (3)	12 355	32 007	24 446
<b>2012</b>	<b>72 921</b>	<b>12 351</b>	<b>36 677</b>	<b>23 893</b>
4e trimestre	72 921	12 351	36 677	23 893
3e trimestre	71 697	12 319	36 238	23 140
2e trimestre	70 650	12 407	35 879	22 363
1er trimestre	69 543	12 465	35 437	21 641

(1) Prêts dont les titulaires remplissaient, à la date de la demande, les conditions requises pour bénéficier de l'APL

(2) Un établissement a procédé à des ajustements de -6 719 436K€ suite à une bascule informatique, un autre a fait un ajustement de 17 613K€ (Mise à jour des méthodes de calcul - Nouveaux plans comptables des établissements de crédit) .

(3) Un établissement a fait un reclassement comptable des encours de prêts enregistrés à tort comme PC pour un montant de 4 776 104 K€, un autre a procédé à une régularisation de 361K€ (prise en compte des PAS)

[page suivante](#)

## Annexe 5 : Historique trimestriel des flux et encours

Déclarations reçues au 21/09/2016

### Flux affectant les encours : affaires nouvelles réalisées et amortissements (M€)

Sous toutes réserves, compte tenu des lacunes constatées dans les déclarations d'affaires nouvelles et d'amortissements.  
Les affaires nouvelles représentent les versements réalisés depuis la fin du trimestre précédent.

Périodes	Versements	Neuf		Acquisition-amélioration		Acquisition seule		Travaux		Amortissements, RA et ajustements	
	Montant	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	dont RA
<b>2015</b>	<b>11 736</b>	<b>4 454</b>	<b>37,9%</b>	<b>1 189</b>	<b>10,1%</b>	<b>5 986</b>	<b>51,0%</b>	<b>108</b>	<b>0,9%</b>	<b>10 121</b>	<b>6 229</b>
4e trimestre	3 209	1 286	40,1%	312	9,7%	1 579	49,2%	32	1,0%	2 830	1 840
3e trimestre	3 184	1 064	33,4%	326	10,2%	1 766	55,5%	27	0,9%	2 905	1 921
2e trimestre	2 874	1 105	38,4%	293	10,2%	1 449	50,4%	27	0,9%	2 349	1 401
1er trimestre	2 469	999	40,5%	257	10,4%	1 191	48,2%	22	0,9%	2 035	1 066
<b>2014</b>	<b>10 385</b>	<b>4 165</b>	<b>40,1%</b>	<b>1 029</b>	<b>9,9%</b>	<b>5 077</b>	<b>48,9%</b>	<b>113</b>	<b>1,1%</b>	<b>6 459</b>	<b>2 628</b>
4e trimestre	2 677	1 127	42,1%	270	10,1%	1 251	46,7%	29	1,1%	1 707	745
3e trimestre	2 814	1 007	35,8%	287	10,2%	1 491	53,0%	30	1,1%	1 628	657
2e trimestre	2 608	1 086	41,6%	250	9,6%	1 244	47,7%	28	1,1%	1 501	535
1er trimestre	2 285	946	41,4%	222	9,7%	1 091	47,7%	26	1,2%	1 623	691
<b>2013</b>	<b>12 200</b>	<b>4 497</b>	<b>36,9%</b>	<b>1 071</b>	<b>8,8%</b>	<b>6 504</b>	<b>53,3%</b>	<b>128</b>	<b>1,0%</b>	<b>7 916</b>	<b>3 941</b>
4e trimestre	3 398	1 334	39,3%	293	8,6%	1 731	50,9%	40	1,2%	2 173	1 052
3e trimestre	3 344	1 099	32,9%	284	8,5%	1 930	57,7%	31	0,9%	2 297	1 331
2e trimestre	3 035	1 066	35,1%	268	8,8%	1 671	55,0%	31	1,0%	1 929	973
1er trimestre	2 422	998	41,2%	226	9,3%	1 173	48,4%	26	1,1%	1 517	585

## Annexe 6 : Autorisations des prêts conventionnés par établissements

Déclarations reçues au 21/09/2016

Les prêts autorisés représentent les offres de prêts émises

	2013		2014		2015	
	effectifs	Montants en M€	effectifs	Montants en M€	effectifs	Montants en M€
Banques Populaires (BPCE)	11 601	1 815,9	984	129,4	976	128,4
Caisses d'Epargne (BPCE)	5 588	469,1	4 543	464,4	3 846	531,8
Crédit Foncier de France	27 328	3 726,8	28 227	3 786,1	26 871	3 707,4
<b>Groupe BPCE</b>	<b>44 517</b>	<b>6 012</b>	<b>33 754</b>	<b>4 380</b>	<b>31 693</b>	<b>4 368</b>
Crédit Agricole	35 554	3 094,3	36 482	3 049,6	38 326	3 491,2
LCL	350	36,3	431	47,8	433	53,9
<b>Groupe Crédit Agricole LCL</b>	<b>35 904</b>	<b>3 131</b>	<b>36 913</b>	<b>3 097</b>	<b>38 759</b>	<b>3 545</b>
Crédit Mutuel	10 776	1 161,9	8 854	944,2	11 542	1 319,0
CIC	3 655	459,4	2 807	328,6	3 366	430,4
<b>Groupe Crédit Mutuel CIC</b>	<b>14 431</b>	<b>1 621</b>	<b>11 661</b>	<b>1 273</b>	<b>14 908</b>	<b>1 749</b>
BNP/PARIBAS	704	82,1	615	77,0	409	50,6
BNP Paribas Personal Finance	5	1,4	1	0,1	0	0,0
<b>Groupe BNP</b>	<b>709</b>	<b>83</b>	<b>616</b>	<b>77</b>	<b>409</b>	<b>51</b>
<b>Société Générale</b>	<b>1 371</b>	<b>146,6</b>	<b>1 207</b>	<b>129,6</b>	<b>1 309</b>	<b>160,5</b>
<b>La Banque Postale</b>	<b>12 887</b>	<b>1 464,1</b>	<b>14 235</b>	<b>1 660,3</b>	<b>18 162</b>	<b>2 371,8</b>
<b>Autres</b>	<b>157</b>	<b>13,3</b>	<b>285</b>	<b>38,9</b>	<b>362</b>	<b>55,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>109 976</b>	<b>12 471,2</b>	<b>98 671</b>	<b>10 656,0</b>	<b>105 602</b>	<b>12 300,5</b>

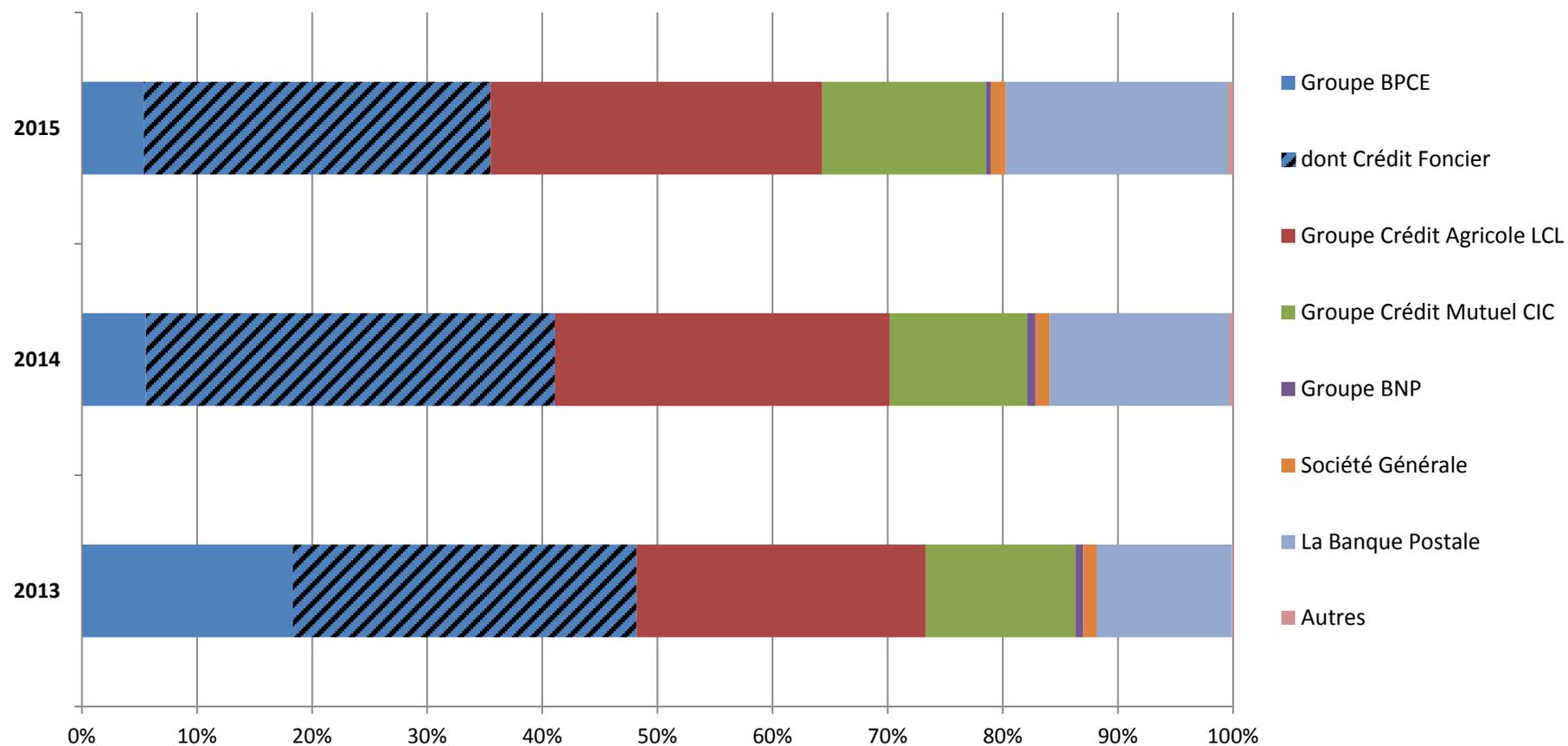
[page suivante](#)

## Annexe 6 : Autorisations des prêts conventionnés par établissements

Déclarations reçues au 21/09/2016

Les prêts autorisés représentent les offres de prêts émises

### **PARTS DE MARCHE (en montant d'autorisations des PC)**



## **Annexe 7 : Liste des établissements**

déclarant à la SGFGAS un encours non nul fin décembre 2015

### **Banques**

B P E

BANQUE CHALUS

BANQUE COURTOIS

BANQUE DE SAVOIE

BANQUE LAYDERNIER

BANQUE RHONE ALPES

BNP PARIBAS

BNP Paribas Personal Finance

Banque CIC Sud Ouest

CIC Est

CIC Nord Ouest

CIC Ouest

CREDIT DU NORD

Caisse Française de Financement

Crédit Industriel et Commercial

DEXIA Crédit Local

GE MONEY BANK

LA BANQUE POSTALE

LCL

LYONNAISE DE BANQUE

S B E

SOCIETE GENERALE

SOCIETE MARSEILLAISE CREDIT

SOFIAP

### **Banques Mutualistes ou Coopératives**

BANQUES POPULAIRES (BPCE)

CAISSES D'EPARGNE (BPCE)

CREDIT AGRICOLE s.a.

CREDIT MUTUEL

### **Etablissements spécialisés**

CIFD

CREDIT FONCIER DE FRANCE